

# **Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Inrap (2013-2017)**

**Diagnostic**

## Sommaire

	Page
Avant-propos	3
Introduction	4
I. Le parc immobilier actuel de l’Inrap	5
1. Présentation succincte de l’Inrap	5
2. Principales caractéristiques du parc et des modalités de gestion	6
Cartographie France par département	10
II. Les principes structurants présidant à l’évolution de la composition du parc immobilier de l’institut	11
1. Les axes de la politique immobilière de l’Inrap	11
2. Optimisation de l’utilisation des surfaces et accroissement de leur performance	12
3. Les marges de manœuvre financière de l’institut au regard de ses engagements à long terme	14
Tableau des baux par Centres de recherches archéologiques	15
Tableau des baux par DIR & dépôts (hors CRA)	16
Tableau de synthèse financière	17
III. Analyse du parc immobilier de l’Inrap	18
1. Direction interrégionale Centre-Ile-de-France	19
2. Direction interrégionale Grand-Est Nord	26
3. Direction interrégionale Grand-Est Sud	31
4. Direction interrégionale Grand Ouest	37
5. Direction interrégionale Grand-Sud Ouest	43
6. Direction interrégionale Méditerranée	51
7. Direction interrégionale Nord Picardie	57
8. Direction interrégionale Rhône-Alpes Auvergne	61
9. Direction de projet Canal Seine – Nord Europe	64
10. Siège de l’Inrap	65
Conclusion	64
Annexes	
Carte des distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour les principaux centres de l’Inrap en métropole : présentation par ordre alphabétique des noms des Centres	68

## Avant-propos

La réalisation d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière revêt une acuité toute particulière pour l'institut.

En effet, ce dernier compte aujourd'hui 55 implantations<sup>1</sup> réparties sur l'ensemble du territoire, y compris dans les départements d'outre-mer, qui font l'objet, pour leur quasi-totalité, de contrats de baux civils ou commerciaux.

Au cours des cinq dernières années, sous l'effet conjugué, d'une part, de la fin de la mise à disposition au profit de l'Inrap de nombre de locaux, propriétés de l'État ou de collectivités territoriales, et de la volonté de l'établissement de prendre au mieux en compte les besoins des agents en termes de conditions de travail (un grand nombre de locaux sont notamment devenus trop exigus et/ou inadaptés en raison du fort développement de l'activité archéologique : + 28 % en neuf ans), d'autre part du renforcement des exigences du travail scientifique et enfin, de l'évolution de l'activité économique et archéologique, le parc immobilier de l'institut s'est considérablement modifié et les situations les plus critiques ont pu être traitées.

Des évolutions sont cependant encore à prévoir à l'horizon 2017, terme de cet exercice prospectif, pour améliorer la fonctionnalité des implantations, optimiser les coûts afférents au parc immobilier de l'institut et favoriser, par de meilleures conditions de travail des agents, l'excellence de ses travaux de recherche ainsi que des gains de productivité.

La stratégie immobilière de l'Inrap dépend également du niveau potentiel de l'activité archéologique dans les cinq prochaines années, niveau qui est tributaire de deux facteurs principaux :

- la politique de prescription des services de l'État (elle-même liée à l'importance des besoins d'aménagement du territoire au regard de l'activité économique du pays) ;
- la perspective de nouvelles opérations d'aménagement de très grande ampleur, venant s'ajouter à celles qui sont aujourd'hui engagées.

Par ailleurs, l'activité même de l'Inrap est également fonction du positionnement respectif de l'Inrap et des autres opérateurs publics et privés d'archéologie préventive dans la réalisation des opérations archéologiques. L'hypothèse est ici faite que le niveau d'activité opérationnelle prévu par l'Inrap pour 2010 (de l'ordre de 290.000 j/h environ) est au moins consolidé dans les cinq prochaines années.

La situation financière de l'institut s'est redressée en 2011, grâce à un effort exceptionnel de l'État qui l'a recapitalisé à hauteur de 21 M€ et au résultat d'exploitation exceptionnel de 2011, positif de 5,8 M€. Si elle reste cependant fragile, en raison d'une dette persistante de 15,5 M€ auprès de l'agence France-Trésor, l'année 2012 devrait marquer le retour à l'équilibre du secteur lucratif, dans un contexte où les fouilles préventives sont ouvertes à la concurrence. De même, l'insuffisance du rendement de la redevance d'archéologie préventive justifie l'inscription dans le projet de loi de finances pour 2013 d'un élargissement de son assiette, ce qui devrait permettre d'accroître, à partir de 2014, le niveau de financement du secteur non lucratif, qui regroupe les activités de diagnostics, d'exploitation scientifique des résultats et de leur restitution à la communauté scientifique et au public.

En dépit de ces progrès et de ces perspectives favorables, l'institut prévoit de lisser sur plusieurs années, pour rendre soutenable budgétairement l'effort qu'elle représente, la remise à niveau des implantations qui demeurent encore inadaptées à ses besoins.

---

<sup>1</sup> A chacune d'entre elles peuvent correspondre plusieurs baux.

## Introduction

Conformément à la note de la direction générale des finances publiques du 24 décembre 2009, l'Inrap a soumis à ses tutelles en juin 2010 son projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière à horizon 2015.

Ce document a été instruit par les services de France Domaine qui, par note du 24 novembre 2010, ont souligné la qualité du dossier présenté, en relevant néanmoins que le projet de restructuration immobilière de l'institut s'accompagnait d'une augmentation nette des surfaces et des coûts, s'inscrivant en contradiction avec l'objectif général de la politique immobilière de l'État.

Si France Domaine ne s'opposait pas à la mise en œuvre du schéma au regard de l'intérêt et de la logique du projet, il interrogeait la soutenabilité budgétaire et financière de ce dernier.

Depuis lors, le contrat de performance 2011-2013 signé par la direction de l'Inrap et ses ministères de tutelle le 6 décembre 2011 a pris en compte cet enjeu, énonçant, parmi les objectifs poursuivis, celui de rationaliser et de moderniser le réseau des implantations de l'Inrap (*cf.* objectif 5.4.1, p. 72).

De même, la réforme de la redevance d'archéologie préventive, inscrite dans le projet de loi de finances pour 2013, devrait permettre d'accroître les financements du secteur non lucratif de l'institut, cependant que l'année 2012 sera marquée par le retour à l'équilibre de son secteur lucratif.

Dans ce contexte et dans l'attente de la confirmation de ces perspectives favorables, le document présenté ici se limite au diagnostic de la situation actuelle de l'institut et à l'énoncé des principes qui guident son action dans le domaine immobilier.

Le présent dossier s'articule en trois volets :

- le premier retrace les traits généraux du parc immobilier actuel de l'institut ;
- le second présente les principes structurants présidant à l'évolution de la composition du parc immobilier de l'institut ;
- le troisième, à l'éclairage de ces principes, analyse pour chaque direction interrégionale et pour le siège la composition de ce parc.

## **I. Le parc immobilier actuel de l’Inrap**

---

Pour poser un diagnostic sur le parc immobilier de l’institut et en apprécier les forces et les faiblesses, il convient au préalable de rappeler les missions, les activités et le régime financier de l’établissement.

### **1. Présentation succincte de l’Inrap**

Établissement public administratif, l’Inrap a été créé en application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l’archéologie préventive et son statut est précisé par les articles R.545-24 à R.545-59 du code du patrimoine. L’institut assure la détection et l’étude du patrimoine archéologique susceptible d’être affecté par les travaux d’aménagement du territoire. Il exploite et diffuse l’information auprès de la communauté scientifique et concourt à l’enseignement et à la valorisation de l’archéologie auprès du public.

Issu de l’Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan) créée en 1973, l’Inrap réalise chaque année quelque 2 000 diagnostics archéologiques et plus de 250 fouilles. Ces travaux incluent les recherches de terrain et les études consécutives, qui associent de nombreuses disciplines (sédimentologie, anthropologie, palynologie – études des pollens – géomorphologie – étude de l’histoire des sols –, etc.).

L’Inrap collabore avec l’ensemble de la communauté archéologique nationale (Universités, CNRS, Collège de France, Bureau de la recherche géologique et minière, Centre de recherche et de restauration des musées de France, etc.), européenne (il est notamment le chef de file du programme ACE, « Archéologie dans l’Europe contemporaine », qui associe une dizaine d’institutions européennes et est soutenu financièrement par l’Union européenne) et internationale.

Aux termes de la loi n° 2003-707 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifiant celle de 2001 relative à l’archéologie préventive, sa structure de financement repose sur une étanchéité entre les activités qui relèvent du secteur non lucratif, financées par une taxe affectée, la redevance d’archéologie préventive (diagnostics, valorisation, recherche et collaborations scientifiques) et celles qui relèvent du secteur lucratif (fouilles), financées par facturation aux aménageurs. Cette structure de financement est déterminante dans l’élaboration du budget de l’Inrap et conditionne la ventilation entre ces deux secteurs de la capacité opérationnelle de l’établissement.

Il convient de souligner que le chiffre d’affaires issu de la réalisation des fouilles est prédominant dans le total des recettes de l’institut et qu’en application des clés de répartition analytique actuellement employées, les charges dites « de structure » – parmi lesquelles figurent les loyers et charges afférents aux implantations – sont imputées à hauteur des deux tiers environ au secteur lucratif qui doit donc en absorber le coût. Le tiers restant constitue un poste de dépense pour le secteur non lucratif, financé par la redevance d’archéologie préventive.

#### **1.1. L’activité archéologique**

L’activité de l’Inrap forme une chaîne insécable qui comprend l’acquisition des données sur le terrain et leur exploitation scientifique qui débute par le diagnostic archéologique en passant par la fouille et aboutit, en phase de post-fouille, aux études et au rapport d’opération, et le cas échéant à des publications.

Le diagnostic archéologique a pour objet de détecter, caractériser et dater d’éventuels vestiges en sondant une partie de la surface du projet d’aménagement avant que les travaux ne débutent.

Le diagnostic peut conduire à la demande de l’État (Préfecture de région/Direction régionale des affaires culturelles/Service régional de l’archéologie) à des fouilles afin de recueillir et d’analyser les données avant la destruction définitive des vestiges.

Après l’achèvement des fouilles, l’exploitation des données scientifiques se poursuit dans les centres de recherches archéologiques et dans des laboratoires spécialisés.

La phase de post-fouille permet aux archéologues d'exploiter et d'interpréter les données de terrain (mise au net des plans, coupes et relevés, inventaire de la documentation, nettoyage, traitement, description et classement du mobilier archéologique, étude des plans et vestiges, etc.).

L'aboutissement en est la rédaction du rapport d'opération. Ce rapport est remis à l'aménageur et au service régional de l'archéologie. Les données ainsi recueillies et analysées ont vocation à être exploitées scientifiquement et diffusées par l'intermédiaire de publications.

## 1.2. L'organisation de l'Inrap

Avec en 2012 quelque 1 650 ETPT opérationnels (dont 300 CDD environ) et 450 ETPT fonctionnels inscrits à son budget, dont 150 environ au siège, l'Inrap est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe et Martinique). Son organisation nationale lui permet d'intervenir en tout lieu du territoire, sur tous les types de terrain, en zone rurale comme en zone urbaine.

Son implantation territoriale est structurée autour de trois niveaux :

- les *centres de recherches archéologiques pérennes*<sup>2</sup> (au nombre de 42), centres de ressources opérationnels et scientifiques, à même de favoriser une gestion de proximité des opérations archéologiques et de la recherche ;
- les *directions interrégionales* (au nombre de huit, deux d'entre elles étant abritées dans des locaux distincts de centres de recherches archéologiques - à Pantin et Bègles -)<sup>3</sup>, assumant des fonctions déconcentrées du siège, notamment : définition et mise en œuvre de la programmation interrégionale ; contrôle de gestion de premier niveau ; mise en œuvre de la politique de prévention et de sécurité ; actions de recherche, de valorisation et de communication ; veille et animation des relations avec les principaux aménageurs et les services de l'État ;
- le *siège*, chargé du pilotage général de l'institut, de la programmation nationale et de l'affectation des moyens, de l'animation du réseau des directeurs interrégionaux, garant de l'adoption par tous des « fondamentaux » (règles de gestion communes, normes scientifiques, etc.) et mutualisant les fonctions-support afin d'effectuer des économies d'échelle et favoriser les gains de productivité.

## **2. Principales caractéristiques du parc et des modalités de sa gestion**

### 2.1. Présentation de la typologie du parc immobilier

La répartition géographique des implantations de l'institut n'a subi de 1993 à 2005<sup>4</sup> que peu de modifications. Ce n'est que depuis cette date qu'un important effort de remise à niveau et d'homogénéisation des sites a été impulsé, la plupart des implantations mises à disposition par l'État étant devenues inadéquates, en prenant appui d'une part sur l'évolution de l'activité archéologique, qui a induit une augmentation importante des personnels, et d'autre part sur le souci d'améliorer et d'harmoniser les conditions de travail : la localisation et la qualité de nombre d'implantations de l'Inrap ont ainsi commencé à être révisées.

A l'exception du siège parisien de l'institut et des espaces occupés par les personnels fonctionnels des directions interrégionales, le besoin et la typologie des surfaces nécessaires à l'activité de recherche de l'institut lui sont très spécifiques et les surfaces de bureaux des centres de recherches archéologiques représentent le plus souvent moins de 50 % des surfaces totales.

---

<sup>2</sup> Non compris les bases arrière de Croix-Moligneaux (canal Seine-Nord-Europe) et de L'Isle-d'Espagnac (LGV Sud-Europe-Atlantique).

<sup>3</sup> Aux huit directions interrégionales actuelles [Centre-Ile-de-France (CIF), Grand-Est-Nord (GEN), Grand-Est-Sud (GES), Grand-Ouest (GO), Grand-Sud-Ouest (GSO), Méditerranée (MED), Rhône-Alpes-Auvergne (RAA) et Nord-Picardie (NP)] s'ajoutent une direction de projet autonome pour le canal Seine-Nord-Europe et une direction de projet rattachée à la direction interrégionale GSO pour la LGV Sud-Europe-Atlantique.

<sup>4</sup> A cette date a été rédigé un cahier des charges relatif aux centres archéologiques qui a posé les principes généraux à mettre en œuvre pour disposer de locaux fonctionnels et offrir des conditions de travail en conformité avec l'activité et ses exigences. Ce cahier des charges est aujourd'hui en cours d'actualisation.

Pour favoriser une meilleure compréhension des besoins de l'institut, il apparaît opportun de détailler les différents types de surfaces d'un centre de recherches archéologiques. Les missions archéologiques sont assorties d'actes qui s'inscrivent eux-mêmes dans une organisation opérationnelle. Les centres de recherches archéologiques doivent donc être conçus et équipés en conséquence.

Le tableau ci-dessous reprend pour l'essentiel les phases opérationnelles de l'intervention des archéologues et les met en adéquation avec des espaces de travail dédiés à des activités récurrentes.

Phases opérationnelles	Activités	Espaces concernés
<i>Préparation chantier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion technique et opérationnelle</li> <li>• Constitution fonds documentaire opérationnel (rapports, cartographies, autorisations, formulaires...)</li> <li>• Préparation outillage, fournitures chantier, équipements spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureaux</li> <li>• Salle de réunion</li> <li>• Espace dédié au fonds documentaire scientifique</li> <li>• Bureaux Topographie, DAO</li> <li>• Espace technique tous usages</li> <li>• Magasin, atelier</li> </ul>
<i>Intervention terrain</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fouille, réapprovisionnement outillage, fournitures chantier, équipements spécifiques</li> <li>• Acquisition données contextuelles (enregistrement, relevés, photographie, moulage...)</li> <li>• Collecte mobilier (prélèvement en blocs, en sacs, matériaux sensibles, échantillonnage...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vestiaires</li> <li>• Magasin, atelier</li> <li>• Bureaux</li> <li>• Bureaux topographie, DAO</li> <li>• Dépôt mobilier archéologique</li> <li>• Local produits chimiques</li> <li>• Local mobilier sensible</li> </ul>
<i>Traitement et étude des données</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lavage, tamisage, nettoyage mécanique mobilier</li> <li>• Fouille en labo de structures prélevées en blocs</li> <li>• Tri, décompte, remontage, inventaire mobilier</li> <li>• Etude du mobilier archéologique</li> <li>• Traitement enregistrements, relevés, photographies...</li> <li>• Analyse et rédaction</li> <li>• Mise en forme rapport d'opération</li> <li>• Conditionnement définitif des collections (mobilier et archives de fouille)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vestiaires</li> <li>• Dépôt mobilier archéologique</li> <li>• Salle lavage, tamisage</li> <li>• Zone de traitement à l'eau haute pression</li> <li>• Salle traitement avec système d'aspiration</li> <li>• Local produits chimiques</li> <li>• Local mobilier sensible</li> <li>• Salle étude mobilier</li> <li>• Espace de prise de vue photographique</li> <li>• Bureaux</li> <li>• Espace dédié au fonds documentaire scientifique</li> <li>• Bureau topographie, dessinateur, DAO, PAO</li> <li>• Espace technique tous usages</li> <li>• Salle de réunion</li> <li>• Local archives de fouille</li> </ul>
<i>Communication et diffusion des résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de plaquettes</li> <li>• Panneaux d'exposition</li> <li>• Présentation d'objets</li> <li>• AMS (animation en milieu scolaire)</li> <li>• Articles, monographies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureaux</li> <li>• Bureau dessinateur, DAO</li> <li>• Salle de réunion</li> <li>• Espace de prises de vues photographiques</li> <li>• Salle étude mobilier</li> </ul>

Les éléments constitutifs d'une implantation sont décrits selon le schéma suivant :

- les locaux à usage de bureaux, salles de réunion et espace dédié au fonds documentaire scientifique ;
- les salles techniques de traitement du mobilier : salle de lavage, tamisage, zone de traitement à l'eau haute pression, salle de traitement avec système de ventilation et d'aspiration ;
- les salles d'étude du mobilier, espaces spécifiques dédiés aux collections de référence et à la prise de vue photographique ;
- le dépôt des collections archéologiques, espaces ou locaux dédiés au mobilier sensible, au mobilier encombrant et aux archives de fouille ;
- le magasin et l'espace atelier ;
- le local pour produits chimiques ;
- l'espace technique tous usages ;
- le local technique informatique ;
- les lieux de vie, vestiaires et espace(s) de détente ;
- le local syndical ;
- le local réservé à l'entretien du centre ;
- le parking.

## 2.2. Carte des implantations actuelles

Pour mener à bien ses missions, l'Inrap dispose – outre le siège – de 55<sup>5</sup> sites répartis selon leur statut d'occupation comme suit :

- 53 implantations couvertes par un bail civil ou commercial (centres de recherches archéologiques, directions interrégionales, bases arrière ou dépôts) ;
- 2 biens sous contrôle de l'institut<sup>6</sup>.

Aujourd'hui, les 42 centres de recherches archéologiques pérennes, définis selon une approche extensive, permettent, globalement et relativement à la répartition de l'activité sur le territoire, d'assumer une bonne gestion de proximité des opérations archéologiques.

Selon une approche restrictive, la définition d'un centre de recherches archéologiques peut reposer sur la réunion de trois conditions cumulatives :

- il doit constituer une résidence administrative pour les agents qui y sont affectés ;
- il a une réalité physique ;
- il compte *a minima* un nombre d'agents (personnes physiques) de 15.

Ainsi, quatre tailles d'implantations peuvent être retenues en métropole<sup>7</sup> selon qu'elles se situent dans une tranche :

- de 15 à 30 agents (9 cas) ;
- de 31 à 50 agents (11 cas) ;
- de 51 à 70 agents (10 cas) ;
- de 71 agents et plus (4 cas).

Le degré d'équipement de ces centres est proportionné à leur taille, la qualité de l'équipement étant croissante avec le niveau de sa mutualisation.

Quelques centres pourront déroger à cette définition, cette exception étant acceptée ou tolérée le temps nécessaire à ce que soit trouvée une solution pour mettre fin, le cas échéant, à la situation considérée.

---

<sup>5</sup> Non compté les quatre lieux appartenant à des organismes avec lesquels l'Inrap a conclu des conventions d'hébergement pour accueillir, en chacun d'eux, quelques agents (12 au total).

<sup>6</sup> Les centres de recherches archéologiques de Passy et de Campagne répondent en effet aux critères posés par France Domaine pour être considérés comme des biens sous contrôle. Le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur l'intégration dans les comptes de l'institut de ces biens lors de sa séance du 27 novembre 2012.

<sup>7</sup> En DOM, ce seuil est abaissé à 5, Gourbeyre (Guadeloupe) et Cayenne (Guyane), composés de respectivement 7 et 12 agents, constituant des centres de recherches archéologiques.

Les bases arrière (au premier rang desquelles figurent les sites se rapportant au canal Seine Nord Europe et à la LGV SEA) sont des locaux pris temporairement à bail et dédiés à des opérations archéologiques spécifiques et importantes. Elles ont donc un horizon temporel limité.

Par ailleurs, il convient de corriger les déséquilibres entre implantations liés aux évolutions des effectifs et de l'activité, conduisant certaines d'entre elles à des difficultés d'accueil des agents.

Enfin, il est à noter que la taille des centres de recherches archéologiques est également un enjeu en termes de management. Cet enjeu aboutit à ne pas privilégier les implantations trop petites ou trop grandes.

### 2.3. Des moyens mobilisés au service d'un niveau d'ambition soutenu

Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur lui, l'Inrap s'est donné pour priorité, depuis plusieurs années, de remettre à niveau ses implantations. C'est ainsi que, par le double effet de la prise à bail d'espaces plus grands et mieux aménagés (les travaux qui en découlent étant pris en charge par les bailleurs), le poste des loyers et charges aura doublé de 2007 à 2012.

Annuellement, une enveloppe courante de l'ordre de 0,6 M€-établie *a minima* au regard des capacités de financement de l'institut en l'absence de subvention d'équipement de l'État- est en outre consacrée à la réalisation de divers travaux d'aménagement dans les centres, qu'ils touchent aux conditions d'hygiène et sécurité ou à des équipements techniques de travail.

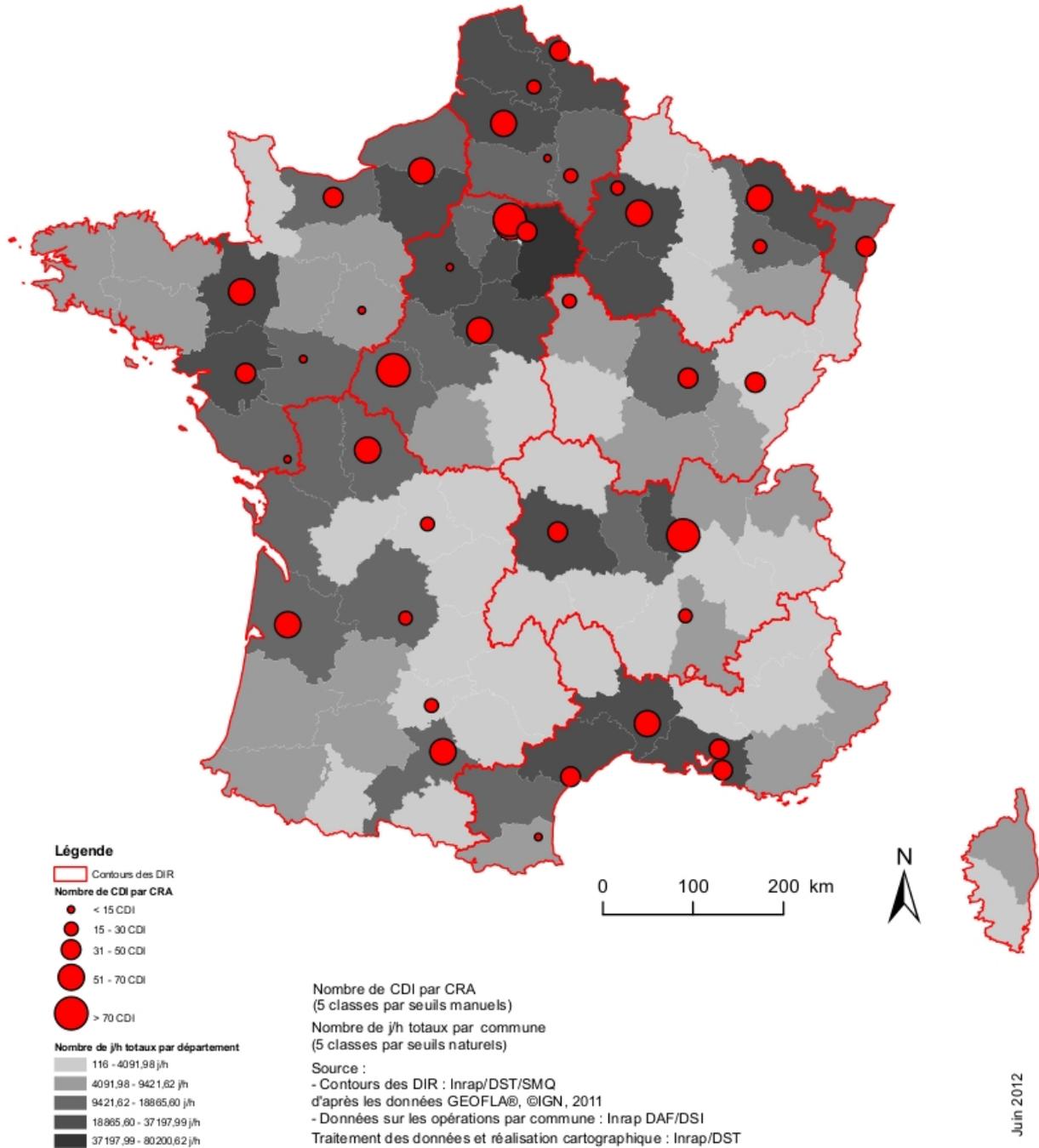
Dans le souci de gérer son parc de la façon la plus professionnelle, l'Inrap a créé au sein de la direction de l'administration et des finances un service des affaires générales et immobilières qui a notamment pour missions d'élaborer le programme immobilier au regard des besoins, de piloter la recherche de solutions immobilières, de veiller à la sécurité juridique de l'établissement préalablement à la conclusion des baux et d'en assurer la bonne exécution.

L'organisation ainsi mise en place s'appuie sur 2 ETPT au siège, ainsi que sur les ressources concernées au sein des directions interrégionales (directeurs interrégionaux, adjoints administrateurs, logisticiens).

Il convient de souligner que la gestion de chaque projet qui s'étale sur un an, voire plusieurs années, requiert une grande vigilance : tout en s'attachant à prévenir les difficultés que soulève la mise en œuvre de sa stratégie immobilière, notamment celles qui découlent de la modification des résidences administratives des agents, l'institut recherche une parfaite continuité de l'activité archéologique, en veillant à réduire au mieux les délais de recouvrement entre deux locations pour des raisons évidentes de coût. S'agissant d'implantations dans des bâtiments neufs ou réhabilités, adaptés à ses besoins très spécifiques, l'Inrap est de surcroît confronté à des aléas de chantier et aux retards qu'ils induisent, cette situation exigeant adaptation et réactivité.

En application de ce schéma, l'Inrap s'attache naturellement à respecter les règles qui lui sont applicables (et notamment les dispositions de l'article 5 du décret n° 86-455 du 14 mars 1986 fixant les modalités de consultation des services de France Domaine) sans omettre la consultation de ses instances de concertation (comités techniques central et spéciaux, comités hygiène, sécurité et conditions de travail central et spéciaux).

**Localisation des j/h totaux (diagnostics et fouilles)  
cumulés par département sur les années 2008 à 2011  
(hors grands travaux)**



## II. Les principes structurants présidant à l'évolution de la composition du parc immobilier de l'institut

---

Axe fort de son contrat de performance, la modernisation de l'institut, qui doit s'appuyer sur des mesures visant à rationaliser son fonctionnement et à dégager des gains de productivité, exige de clarifier et d'homogénéiser la fonction et les modalités de gestion d'un centre de recherches archéologiques.

A cet égard, la réflexion sur l'implantation de chacun des centres de recherches archéologiques est essentielle.

Leur nombre peut être interrogé afin d'en homogénéiser la taille (aujourd'hui, certains centres accueillent moins de 10 agents), de renforcer le niveau d'animation scientifique et d'améliorer les conditions de travail des agents. Elle peut également aboutir à des centres de recherches archéologiques accueillant des agents d'interrégions limitrophes.

Par ailleurs, la politique d'implantation des centres archéologiques de l'institut doit favoriser les synergies avec les universités et les laboratoires de recherche, afin de développer les coopérations scientifiques et mutualiser les ressources documentaires.

Enfin, la recherche de solutions de mutualisation avec les services déconcentrés de l'État ou l'occupation d'immeubles appartenant à l'État dont celui-ci n'a plus l'usage doit être approfondie dans un contexte où dans sa démarche de rationalisation de ses implantations, il libère des immeubles susceptibles d'intéresser l'Inrap.

### **1. Les axes de la politique immobilière de l'Inrap.**

La politique immobilière de l'Inrap est animée par la volonté d'optimiser les surfaces composant le parc immobilier et, pour le choix de ses nouvelles implantations, par la recherche de locaux au meilleur coût global (constructions neuves ou prises à bail de locaux de seconde main en s'intéressant aux frais de fonctionnement des bâtiments dès le projet, avec une attention particulière portée à leur bilan carbone prévisionnel)<sup>8</sup>.

Elle doit prendre en compte par ailleurs trois enjeux stratégiques :

- *la qualité du maillage territorial* afin d'assurer la présence de l'institut sur tout le territoire au regard de l'activité archéologique et économique, ce qui se traduit par le souci d'implanter au minimum un centre par région administrative, gage d'une gestion de proximité des opérations ;
- *la limitation des déplacements des agents*, pour des motifs d'ordre économique<sup>9</sup>, de prévention<sup>10</sup>, environnemental<sup>11</sup> et opérationnel<sup>12</sup> ;
- *la dimension managériale*, afin d'assurer pour tout centre un encadrement de proximité et une gestion logistique des opérations de qualité, économe en moyens, et d'améliorer les conditions de travail en équilibrant autant que possible les effectifs dans chaque centre, dimensionné en conséquence, et en renouvelant les équipements (salles de lavage, de tamisage, étude du mobilier, zones de bureau).

---

<sup>8</sup> Le montant du loyer à venir ne peut constituer le seul critère de choix économique pour décider entre différentes hypothèses. Au-delà des aspects « synergies », l'enjeu du développement durable doit être placé au cœur des réflexions et des arbitrages.

<sup>9</sup> Ce poste de dépenses – hébergement, indemnisation des repas et de l'usage de véhicule privé à des fins professionnelles, transport aérien ou par fer confondus – a représenté 10,4 M€ annuels pour l'institut en 2011.

<sup>10</sup> Limitation des risques professionnels entraînés par la fatigue et les risques routiers.

<sup>11</sup> Réduction de l'empreinte écologique de l'institut résultant de ces déplacements.

<sup>12</sup> Bonne organisation des chantiers archéologiques.

Enfin, un dernier enjeu doit être pris en compte : l'implantation, dans la mesure du possible, des nouveaux centres à proximité des lieux de recherche (campus universitaire, laboratoire de recherche, etc.) pour bénéficier des structures en place et développer des synergies.

## **2. Optimisation de l'utilisation des surfaces et accroissement de leur performance**

Si le parc immobilier de l'Inrap a beaucoup évolué au cours des dernières années, sa composition est encore pour une bonne part hétérogène et cette caractéristique ne facilite pas l'optimisation de l'utilisation des surfaces.

Ce critère est intégré dans la définition des projets de l'institut, qui s'appuie sur des valeurs cibles en termes de surfaces des différents espaces et constitue un des éléments déterminants de sa décision lorsqu'il s'agit de rechercher une nouvelle implantation.

Les bâtiments abritant des centres de recherches archéologiques peuvent se situer sur deux niveaux mais les surfaces techniques, de dépôt et de stockage doivent impérativement se trouver en rez-de-chaussée. Des parkings en nombre suffisant doivent en outre être disponibles pour accueillir les véhicules professionnels (l'Inrap compte une flotte de 486 véhicules) et les véhicules appartenant aux agents affectés dans les centres.

Pour intégrer les surfaces de soutien (hall d'accueil, sanitaires et vestiaires, circulations horizontales dédiées, salle détente-repas, local syndical, espaces techniques), un coefficient de 1,15 est appliqué aux surfaces utiles nettes pour obtenir les surfaces utiles brutes et de 1,20 pour déterminer les surfaces hors œuvre nettes.

### **2.1. Surfaces de bureaux**

Les surfaces de bureaux nécessaires sont établies en fonction du nombre de personnes physiques<sup>13</sup> sous contrat à durée indéterminée, en distinguant celles qui sont assises sur des emplois fonctionnels (fonctions administratives et techniques support, fonctions d'encadrement scientifique) de celles qui occupent des emplois opérationnels (au sein desquels sont isolés les responsables d'opération – qui exercent une fonction d'encadrement – des autres agents).

Chaque poste de travail d'agent fonctionnel exerçant des fonctions d'encadrement se voit attribuer un ratio de 12 m<sup>2</sup> de surface utile nette ainsi que chaque responsable d'opération attaché à un centre, les autres agents fonctionnels disposant d'un ratio de 7 à 10 m<sup>2</sup> maximum (les bureaux étant alors le plus souvent partagés). Le ratio affecté aux agents opérationnels<sup>14</sup> – hors responsables d'opération et techniciens – s'inscrit dans une fourchette de 7 à 9 m<sup>2</sup>, étant entendu que les techniciens de fouilles bénéficient de postes de travail mutualisés.

Ces ratios moyens incluent généralement les surfaces d'une salle de réunion polyvalente nécessaire à l'exercice de l'activité.

Compte tenu de la répartition des agents par métier dans un centre d'importance moyenne (dans lequel seraient affectées 50 personnes physiques par exemple), le ratio moyen s'élèverait ainsi à 11 m<sup>2</sup>.

Les surfaces projetées tiennent compte du fait que les agents CDI opérationnels alternent une présence sur le terrain et dans les centres, cette situation permettant d'y accueillir également, en fonction de leur rythme d'activité, les agents opérationnels sous contrat à durée déterminée (au nombre d'un peu plus de 300 ETPT

---

<sup>13</sup> L'Inrap compte un nombre significatif d'agents exerçant leurs fonctions à temps partiel. A 1 739 ETPT CDI annuels correspondent en effet 1 931 personnes physiques.

<sup>14</sup> Des dispositifs d'alternance et diversification des tâches pour l'exécution des activités opérationnelles sont mis en œuvre pour prévenir l'usure physique des agents et garantir le haut niveau scientifique des recherches menées par l'institut : il s'agit d'organiser l'affectation des agents aux différentes activités qui constituent la chaîne opératoire de l'archéologie préventive, de façon à varier les situations de travail (participation de l'ensemble des agents aux opérations de post-fouilles) et l'enchaînement de tâches de natures différentes.

au BP 2012). Au regard du volume total de ses effectifs, les besoins de l'institut seraient sinon bien supérieurs. La prise en compte de cette alternance concourt ainsi à l'objectif d'optimisation des surfaces.

## 2.2. Surfaces techniques

L'existence de ces salles représente une condition *sine qua non* à la qualité du rendu scientifique exigé par l'État.

Le lavage des collections (comme le petit tamisage) nécessite entre 5 et 7 m<sup>2</sup> par poste de travail, valeur comprenant l'espace d'évolution et de manipulation autour du poste. Une salle de lavage comporte au moins quatre postes de travail.

## 2.3. Salles de traitement et d'étude du mobilier

Les besoins des archéologues sont importants dès qu'il s'agit d'étaler les collections ou de réorganiser des ensembles de collections en vue de pousser les études typologiques et techniques. La valeur moyenne par personne affectée à ces travaux ou par poste de travail est évaluée selon une fourchette allant de 15 à 20 m<sup>2</sup>.

Les salles spécifiques recouvrent des espaces de travail requis par la réalisation d'activités spécialisées. Ce besoin ne doit pas être satisfait pour tous les centres de recherches archéologiques et des mutualisations sont organisées.

## 2.4. Surfaces de dépôt

Les opérations d'archéologie préventive effectuées par les équipes de l'Inrap mettent au jour du mobilier archéologique qui est nettoyé, inventorié, conditionné, entreposé et conservé dans les centres de recherches archéologiques, parfois en d'autres lieux, où des espaces lui sont réservés. Les volumes représentés par ces découvertes sont, par la nature-même de l'activité archéologique, difficilement prévisibles.

Aux termes de l'article R. 523-65 du code du patrimoine, « *à la remise du rapport et, au plus tard, à l'expiration du délai de deux ans [à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération du terrain], le mobilier est remis au préfet de région.* »

L'indisponibilité pour l'État de locaux adaptés à la conservation de ce mobilier place parfois aujourd'hui l'institut dans la situation d'en assurer la garde pendant une période indéterminée, ce qui accroît ses besoins de surfaces de dépôt bien au-delà d'une durée de deux ans après la libération du terrain qui constitue son obligation réglementaire. Dans l'attente de la montée en puissance du réseau des centres de conservation et d'étude (CCE), lancé par le ministère de la Culture et de la Communication, la situation ainsi rencontrée requiert la mise en œuvre d'un mode de compensation par les services de l'État de la charge financière supportée par l'Inrap. Dans les cas identifiés, une démarche de conventionnement sera proposée aux DRAC afin d'objectiver et de compenser les coûts imputés à l'institut.

Les surfaces de dépôt représentent couramment entre le tiers et la moitié de la surface totale des centres. Elles sont valorisées à des tarifs se situant généralement à 60 % du prix des surfaces de bureaux. La fourchette basse de surfaces sera privilégiée, sachant que la location de dépôts extérieurs pourra être ponctuellement envisagée en cas de saturation des espaces existants.

## 2.5. Magasin

Le magasin constitue le lieu de stockage des fournitures de chantier et de l'outillage.

D'une cinquantaine de m<sup>2</sup> dans les petits centres (comptant jusqu'à 20 agents), les surfaces au sol représentent 200 à 250 m<sup>2</sup> dans les centres plus importants.

### **3. Les marges de manœuvre financière de l'institut au regard de ses engagements à long terme**

Les nouvelles implantations territoriales sont aujourd'hui conçues comme de véritables centres de ressources opérationnels et scientifiques. Qu'ils soient neufs ou réhabilités, les centres de recherche archéologiques sont définis sur le modèle décrit dans le cahier des charges précité (*cf. note de bas de page n°4*). Ils prennent en compte les flux de la chaîne opératoire archéologique, disposent d'installations entièrement neuves et offrent des conditions de travail améliorées sur tous les plans.

Ces résultats sont, pour les plus récents, le fruit de partenariats étroits avec des investisseurs privés, construisant ou aménageant sur mesure des locaux pour l'institut dans le but d'obtenir un centre de recherches archéologiques opérationnel, fonctionnel et optimisant les surfaces de travail.

Il convient de souligner qu'en pareil cas, en raison de la lourdeur des investissements qu'ils effectuent et pour garantir leur rentabilité, les bailleurs exigent le plus souvent de conclure avec l'institut des baux d'une durée ferme d'au moins neuf ans.

Le tableau ci-après présente l'échéancier de libération des implantations qu'occupe l'institut au regard des obligations qu'il a contractées vis-à-vis de ses bailleurs, qui détermine d'une part la rigidité de son parc et d'autre part les volumes financiers qui peuvent être, le cas échéant, redéployés au cours de la période 2012-2016 pour faciliter l'évolution de la composition de son parc.

Il apparaît ainsi qu'au-delà des deux biens sous contrôle de l'institut (Passy et Campagne), sur les 42 centres de recherches archéologiques pérennes que compte l'Inrap, 19 ont des baux qui ne peuvent être résiliés avant 2017.

Ces derniers, dont trois d'entre eux sont le siège de leur direction interrégionale, représentent un montant annuel de loyer de 3,04 M€HT (soit 55 % du montant total des loyers versés par l'Inrap pour ses centres<sup>15</sup>), abritent 45,84 % des effectifs opérationnels et fonctionnels affectés dans ces centres et 48 % des surfaces occupées.

Pour les autres, la date prévue de fin du bail ou de la reconduction de la période triennale permettra de se poser la question d'un maintien dans les locaux actuels ou d'un départ pour une autre localisation (y compris dans le cadre d'un regroupement avec un centre existant ou à créer, par substitution à un autre). Cette réflexion pourra être éclairée par l'utilisation de différents critères, notamment en termes de superficie et d'activité archéologique à couvrir.

En tout état de cause, pour accroître ses marges de manœuvre, l'Inrap s'inscrira systématiquement dans une démarche de renégociation de ses contrats avec ses bailleurs, en révisant l'indice d'indexation (ILAT plutôt que ICC) et/ou le montant du loyer.

Les tableaux ci-après visent ainsi à exprimer le degré de rigidité des baux conclus par l'institut et le périmètre sur lequel il peut jouer en vue de satisfaire ses objectifs stratégiques.

---

<sup>15</sup> Le montant du loyer des espaces affectés au siège de la direction interrégionale qui résulterait de l'application d'une clé de ventilation analytique n'est pas distingué de celui du centre de recherches archéologiques proprement dit qui le jouxte. Une surévaluation du coût de ces centres *stricto sensu* en découle.

Inrap Echéancier de libération des baux des C.R.A. - par an, hors taxes, hors charges

Nb CRA	Implantation des CRA	Dir	Nb CDI CRA	Nb CDI DIR	Fin de bail ou reconduction	m2	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAUX	
1	CROISSY	CIF	40		18/03/2013	1245		122 389,14												
2	CHARTRES	CIF	12		30/03/2013	920		45 775,44												
3	ST CYR EN VAL	CIF	55		30/06/2013	2285		197 341,96												
4	TOURS	CIF	75		31/05/2014	1341			151 174,55											
5	PANTIN 32	CIF	85		30/09/2014	1436			171 801,04											
6	LA COURNEUVE	CIF	80		14/04/2017	3 308						323 640,91								
7	ST MARTIN S/PRE	GEN	51		31/07/2015	1845				69 700,00										
8	LUDRES	GEN	17		31/01/2013	479		43 804,00												
9	METZ (DIR&CRA)	GEN	60	18	31/12/2014	3410			325 361,00											
10	REIMS	GEN	19		14/07/2015	1014				90 273,68										
11	PASSY	GES	17		11/07/2014	750	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
12	STRASBOURG	GES	31		30/01/2014	1010			46 086,63											
13	BESANCON	GES	32		31/07/2016	998					37 894,88									
14	DIJON (DIR&CRA)	GES	47	17	18/06/2023	2139													327 772,00	
15	FONTENAY-LE COMTE (bail 23mois)	GO	12		31/07/2014	873			51 100,00											
16	BOURGUEBUS	GO	37		31/10/2018	1350							54 527,31							
17	CESSON (DIR&CRA)	GO	66	24	30/03/2013	1196			131 394,03											
pm	CESSON (DIR&CRA) ss-loc	GO			31/03/2013	246			36 355,39											
18	CARQUEFOU	GO	49		31/12/2013	2025			245 170,96											
19	BEAUCOUZE	GO	9		06/12/2014	525			42 000,00											
20	LE GRAND-QUEVILLY	GO	52		30/06/2017	2 075						215 128,87								
21	LE MANS	GO	14		31/08/2017	1 051						81 284,08								
22	ST ORENS DE GAMEVILLE	GSO	51		29/04/2013	1306			91 733,78											
23	GOURBEYRE	GSO	7		13/10/2013	275			36 137,28											
24	PESSAC	GSO	55		31/10/2014	1170			89 864,00											
25	LIMOGES	GSO	19		31/07/2015	738				51 367,00										
26	POITIERS	GSO	55		29/11/2016	1 233					86 630,00									
27	MONTAUBAN	GSO	25		30/11/2018	1 745							153 815,76							
28	CAYENNE	GSO	12		31/03/2019	520								152 986,69						
29	CHATEAU-CAMPAGNE	GSO	21		19/08/2029	861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
30	EGUILLES	MED	42		30/12/2017	987						111 531,00								
31	NIMES (DIR&CRA)	MED	59	16	20/11/2018	1 993							267 526,08							
32	MARSEILLE	MED	35		01/09/2019	1 417								247 070,55						
33	ST-ESTEVE	MED	12		29/06/2018	595							47 700,00							
34	VILLENEUVE LES BEZIERS	MED	34		31/12/2021	1 800											244 766,36			
35	VILLENEUVE D'ASQ	NP	46		29/06/2013	1932			118 405,01											
36	AMIENS	NP	52	21	30/10/2013	2274			182 124,07											
37	SOISSONS (bail 9ans fermes, délai à minima)	NP	18		31/12/2021	900											50 000,00			
38	PASSEL CRA	NP	13		30/01/2017	685						42 704,85								
39	ACHICOURT CRA	NP	25		04/06/2020	950									74 333,35					
40	BRON DIR-CRA	RAA	82	17	31/07/2019	2 630								292 502,57						
41	CLERMONT-FERRAND CRA	RAA	49		31/10/2019	2 132								203 365,00						
42	VALENCE CRA	RAA	25		30/11/2021	1 403											152 400,99			
42	Totaux	effectif	1597	113	m2	59 067														
baux fermes jusqu'en 2017 et suivantes						28 541	0	0	0	0	0	774 290	523 569	895 925	74 333	447 167	0	327 772	3 043 056	
sites sur lesquels les choix de rationalisation, de regroupement ou de substitution peuvent être réalisés le cas échéant						30 526	0	1 250 631	877 387	211 341	124 525	0	0	0	0	0	0	0	0	2 463 884
Libérations possibles en valeur € sur l'année (HT, hors charges)							0,00 €	1 250 631	877 387	211 341	124 525	774 290	523 569	895 925	74 333	447 167	0	327 772	5 506 940	

Inrap Echancier de libération des baux des DIR & Dépôts - par an, hors taxes, hors charges

Nb sites	Implantations : Siège, DIR & dépôts	Dir	Nb CDI	Date Fin de bail ou reconstruction	m2	2012	2013	2014	2015	2016	2017 à 2023	TOTAUX
1	PANTIN 31 DIR	CIF	32	31/03/2013	387		54 756,69					
2	SAVIGNY LE TEMPLE dépôt	CIF		14/06/2014	576			43 025,78				
3	PARIS SIEGE		149	25/03/2016	2 836					1 011 711,82		
pm	ST MARTIN S/PRE dépôt précaire	GEN		30/11/2013	400		16 458,80					
4	CESSON dépôt	GO		28/02/2014	230			17 113,02				
5	PESSAC dépôt	GSO		31/03/2013	280		14 154,00					
6	GROS-MORNE dépôt	GSO		30/04/2013	95		7 200,00					
7	TOULOUSE dépôt	GSO		31/08/2013	550		43 849,75					
pm	POITIERS pkgs du CRA	GSO		29/11/2013	-		3 998,34					
8	AIRE SUR L'ADOUR - Dépôt	GSO		30/03/2014	350			30 489,81				
9	BEGLES DIR	GSO	21	31/05/2014	535			52 061,16				
10	BORGO	MED	1	31/12/2012	120	9 100,00						
11	VILLERS BRETONNEUX Dépôt	NP		31/03/2014	1535			18 053,00				
sites sur lesquels des choix de rationalisation, de regroupement ou de substitution peuvent être réalisés le cas échéant			203	<i>totaux</i>	7894	9 100,00	140 417,58	160 742,77	0,00	1 011 711,82		1 321 972,17

Directions de projets non pérennes

12	ISLE D'ESPAGNAC	GSO		13/10/2015	1024	0,00	0,00		36 199,97	0,00	0,00	36 199,97
13	CROIX-MOLIGNEAUX	NP		31/03/2015	1688	0,00	0,00		132 886,65	0,00	0,00	132 886,65
					<i>totaux</i>			0,00	169 086,62	0,00	0,00	169 086,62

Libérations possibles en valeur € sur l'année (hors taxes, hors charges)					10 606	9 100,00	140 417,58	160 742,77	169 086,62	1 011 711,82	0,00	1 491 058,79
--	--	--	--	--	--------	----------	------------	------------	------------	--------------	------	--------------

Inrap - Redéploiement des implantations : synthèse 2013-2017

	loyers base valeur annuelle 2012 € constants, HT, hors charges	superficie m2	nombre de sites	ratio €/m2
<b>Centres de recherches archéologiques pérennes</b>				
<b>baux fermes jusqu'en 2017 et suivantes (2023)</b>	<b>3 043 056</b>	<b>28 541</b>	<b>19</b>	<b>107</b>
sites sur lesquels des choix de rationalisation, de regroupement ou de substitution peuvent être réalisés le cas échéant	2 463 884	30 526	23	81
<i>Total</i>	<b>5 506 940</b>	<b>59 067</b>	<b>42</b>	<b>93</b>
<b>Autres sites : DIR, Dépôts</b>				
sites sur lesquels des choix de rationalisation, de regroupement ou de substitution peuvent être réalisés le cas échéant, compris 2 CRA non pérennes	1 491 059	10 606	13	141
<b>Ensemble des implantations Inrap</b>	<b>6 997 999</b>	<b>69 673</b>	<b>55</b>	<b>100</b>

### **III. Analyse du parc immobilier de l’Inrap**

---

L’analyse du parc immobilier de l’Inrap présentée ci-après s’appuie sur sa composition à fin octobre 2012.

Les dix paragraphes suivants décrivent l’état des lieux pour chacune des huit directions interrégionales, pour la direction de projet Canal Seine-Nord-Europe et enfin pour le siège.

Le diagnostic qui est posé répond au souci d’assurer la bonne réalisation des opérations archéologiques et d’atteindre l’objectif d’excellence scientifique assigné à l’institut.

Si des moyens budgétaires conséquents doivent être alloués à cette politique, la dépense est à mettre en relation avec les gains d’efficacité et de productivité procurés par l’amélioration des espaces de travail des agents et, dans certains cas, avec la réduction de leurs déplacements (et les bénéfices induits en termes d’émission de gaz à effet de serre).

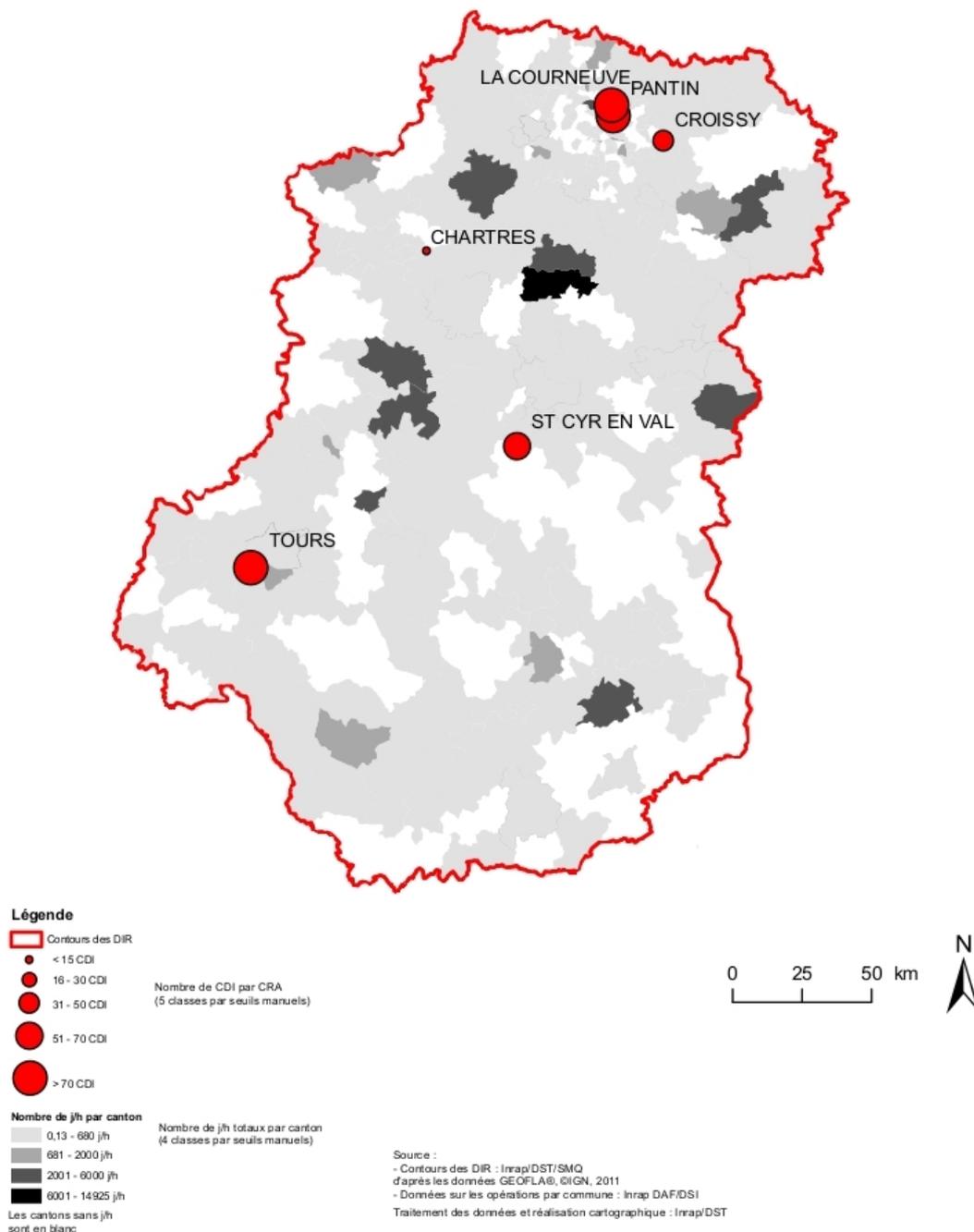
Plusieurs baux viennent à échéance à l’horizon de mars 2013 et des décisions les concernant ont été prises afin de garantir au mieux les intérêts de l’institut. C’est pourquoi les développements qui suivent peuvent faire état d’actions déjà engagées mais marquées par la volonté de ne pas hypothéquer l’avenir, dans l’attente d’orientations validées, dans le cadre du SPSI, par France Domaine, les ministères de tutelle et le Conseil d’administration de l’institut, en concertation avec les représentants du personnel.

## 1. Direction interrégionale Centre – Ile-de-France (CIF)

Cette direction recouvre 51.163 km<sup>2</sup>, représente 18,1 % de l'activité opérationnelle totale 2011 de l'Inrap et compte 22% de ses agents (2012 - hors siège).

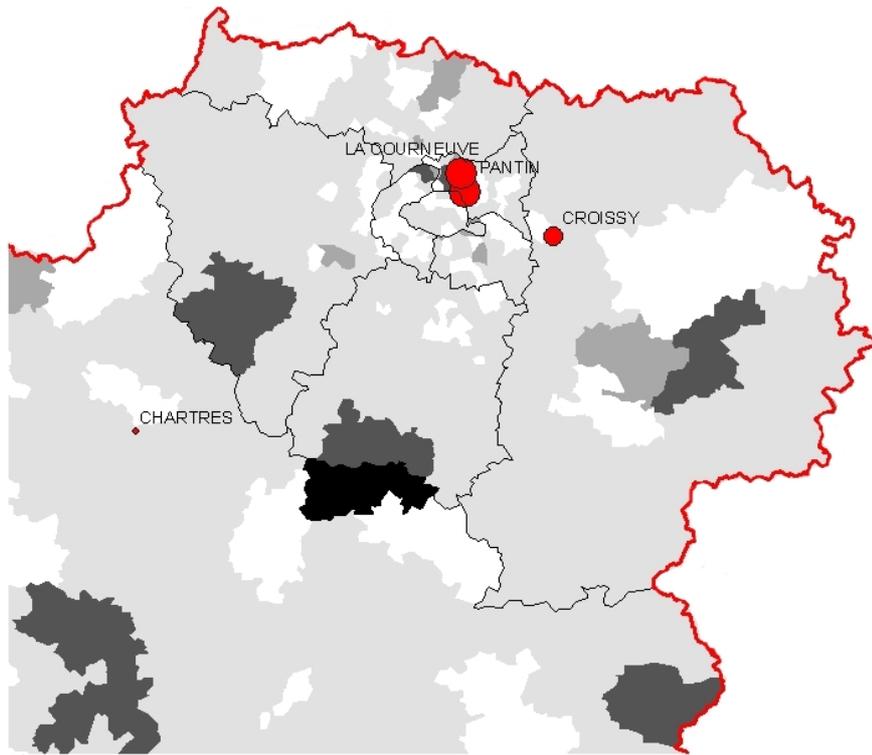
Localisation des j/h totaux, cumulés par canton  
sur les années 2008 à 2011 (hors grands travaux)

DIR CIF



Localisation des j/h totaux, cumulés par canton  
sur les années 2008 à 2011 (hors grands travaux)

DIR CIF (région Ile-de-France)



Légende

- Contour des DIR
  - Département de l'Ile-de-France
  - ◆ < 15 CDI
  - 16 - 30 CDI
  - 31 - 50 CDI
  - 51 - 70 CDI
  - > 70 CDI
- Nombre de CDI par CRA  
(classés par seuil maximal)
- 
- 0,13 - 600 JA
  - 601 - 2000 JA
  - 2001 - 6000 JA
  - 6001 - 14925 JA
- Nombre de JA totaux par canton  
(classés par seuil maximal)
- Les cantons sans JA sont en blanc

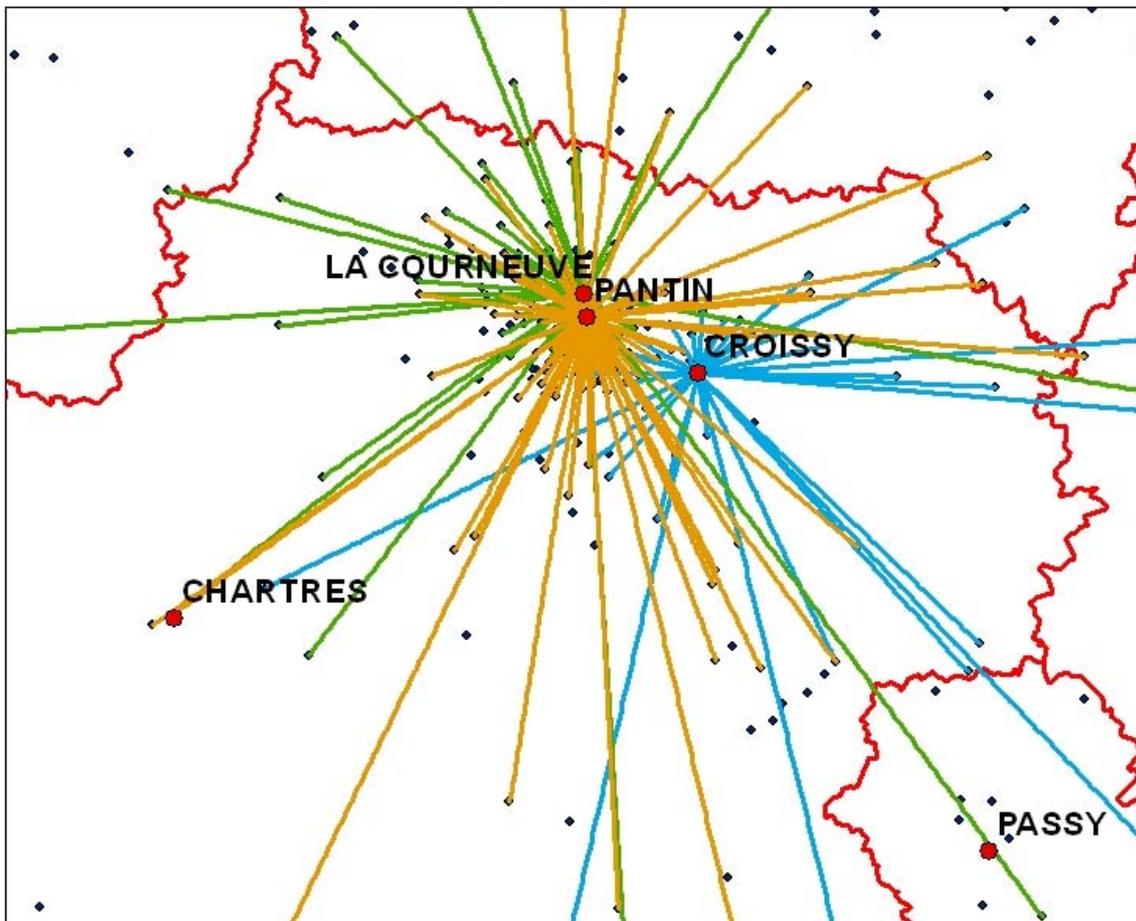
0/2 km  
W



Source :  
- Contours des DIR : Inrap/DST/SMQ  
- Données des années GBO FLAD, OIG N, 2011  
- Données et tri les opérateurs par commune : Inrap DAF/DSI  
Traitement des données et cartographie : Inrap/DST

Juin 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Pantin, La Courneuve, Croissy-Beaubourg



### Légende

- Résidences administratives
- Pantin
- La\_Courneuve
- Croissy-Beaubourg
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

0 12.5 25 50 km



Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

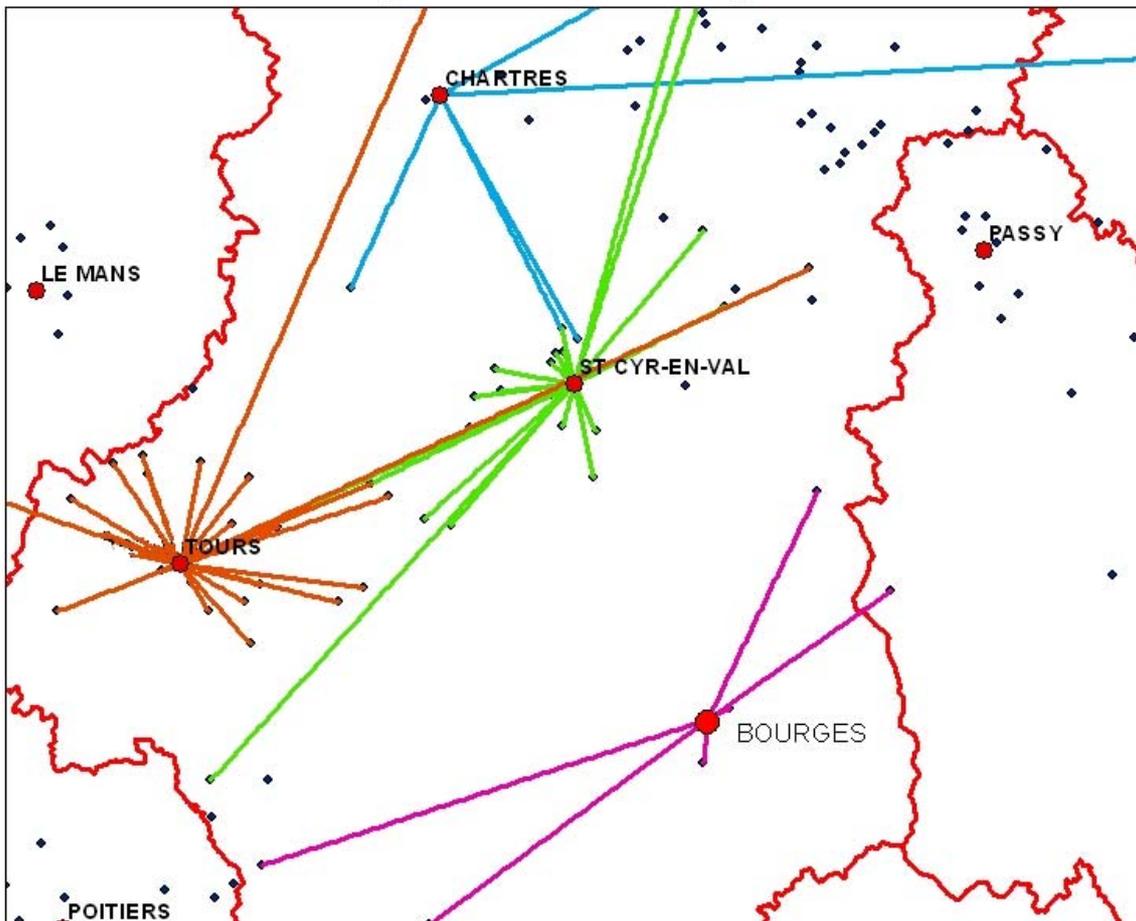
Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation de cette carte a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Tours, Saint-Cyr-en-Val, Chartres et agents affectés à Bourges



### Légende

- Résidences administratives
- Tours
- St-Cyr-en-Val
- Chartres
- Bourges
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

0 12.5 25 50 km



Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## 1.1. Situation des baux en cours

Implantations DIR CIF	surf. m2	pkgs	PP (CDI)	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	prochaine échéance (si différente de la fin de bail)	Fin de bail
<b>Ile-de-France</b>								
CROISSY CRA	1 245	27	40	46	122 389	98	19/03/2013	19/03/2019
LA COURNEUVE CRA	3 308	25	80	41	323 641	98		14/04/2017
PANTIN (31) DIR	387	4	32	12	54 757	141	31/03/2013	31/03/2019
PANTIN (32) CRA	1 436	8	85	17	171 801	120	30/09/2014	30/09/2020
PASSY CRA BSC	-	-	8	-	0	0		11/07/2014
SAVIGNY LE TEMPLE Dépôt	576	20	0	-	43 026	75	14/06/2014	14/06/2017
<b>Centre</b>								
CHARTRES CRA	920	0	12	77	45 775	50	31/03/2013	31/03/2016
ST CYR EN VAL CRA	2 285	40	55	42	197 342	86	30/06/2013	30/06/2016
TOURS CRA	1 341	36	75	18	151 175	113		31/05/2014

TOTAL SURFACES CIF	11 498	387	30	1 109 905
--------------------	--------	-----	----	-----------

## 1.2. Analyse

En dépit d'améliorations récentes, la situation actuelle n'apparaît pas totalement satisfaisante et nécessitera une recomposition des implantations de l'Inrap au sein de cette interrégion à l'horizon 2017 pour mettre ces dernières au niveau des exigences actuelles et assurer leur meilleure répartition sur le territoire.

### *Siège de la direction interrégionale 31 rue Delizy 93500 Pantin*

La direction interrégionale est abritée dans des locaux relativement exigus et mal sécurisés. Au regard de ses échéances, le bail a été dénoncé le 28 août dernier dans la perspective de conclure un bail précaire dont l'échéance serait fixée au 31 décembre 2013, le délai supplémentaire de neuf mois ainsi obtenu par rapport à un départ à la date d'échéance triennale (31 mars 2013) apparaissant suffisant pour mettre en œuvre une relocalisation du siège de la direction interrégionale. Différentes options (densification et/ou regroupement avec des implantations existantes, nouveaux espaces, etc.) devront être étudiées à cet égard.

#### 1.2.1. Région Ile-de-France (227 ETPT CDI correspondant à 245 personnes physiques)

L'inadaptation et le sous-dimensionnement de plusieurs sites d'Ile-de-France militent pour une redistribution des territoires plus équilibrée, et donc plus efficace.

### *Centre de recherches archéologiques de La Courneuve (3 308 m<sup>2</sup>) 36/38 rue Paul Vaillant Couturier, 93160 La Courneuve*

Ouvert en 2008, ce centre a fait l'objet de travaux de rénovation récents. Il répond parfaitement à l'activité opérationnelle avec des bureaux, des laboratoires, des magasins, des salles d'étude, une salle de lavage et tamisage, des salles de réunion, le tout sous accès sécurisé.

Toutefois, la distribution actuelle des espaces n'est pas propice à leur optimisation et une étude de densification – confiée à un cabinet extérieur – a été lancée en septembre 2012. Son bail expire en avril 2017.

***Centre de recherches archéologiques de Pantin (1 436 m<sup>2</sup>)***  
***32 rue Delizy, 93500 Pantin***

Éclaté sur plusieurs niveaux, avec 3 entrées, une capacité limitée en termes de stockage du mobilier archéologique, certaines pièces aveugles et d'autres faiblement éclairées, ce centre ne permet pas d'accueillir dans les meilleures conditions les agents en phase étude.

Cette situation insatisfaisante a connu une détente avec l'extension récente de ce centre (+500 m<sup>2</sup>).

A l'approche de la prochaine échéance triennale du bail, le 30 septembre 2014 (cf. infra), la question du maintien dans ces espaces est posée. Dans l'hypothèse d'un départ, une nouvelle implantation devrait alors être trouvée.

***Centre de recherches archéologiques de Croissy-Beaubourg (1 245 m<sup>2</sup>)***  
***Les espaces Multiservices, 56 bd de Courcerin, 77183 Croissy-Beaubourg***

En dépit d'extensions récentes, ce centre demeure insuffisamment adapté à l'activité de lavage, de stockage et d'étude, malgré une extension récente.

Afin de faire coïncider les dates d'échéance des baux de Croissy-Beaubourg et de Pantin (au 30 septembre 2014) et dans la perspective d'instaurer un nouvel équilibre dans la répartition géographique des centres de la région tout les dotant d'une meilleure fonctionnalité, le bail actuel a été dénoncé le 28 août 2012, un bail précaire de 18 mois, à établir à l'échéance triennale du 19 mars 2013, étant en cours de discussion.

Une nouvelle implantation serait alors à trouver pouvant accueillir également, dans ce souci de rééquilibrage des effectifs, des agents venant de La Courneuve et de Pantin.

***Centre de recherches archéologiques de Passy (750 m<sup>2</sup>)***  
***Ancienne école de Passy, 18 rue de la Chapelle, 89510 Passy***

Donnant satisfaction, ce site est mutualisé avec la direction interrégionale Grand-Est-Sud (GES) et la direction interrégionale y stocke une partie de son mobilier archéologique. Ce bien est sous contrôle de l'Inrap, la convention avec la DRAC, renouvelable pour une période de 5 ans, étant à renouveler en juillet 2014.

***Dépôt de Savigny-le-Temple (576 m<sup>2</sup>)***  
***10, rue des Moulins, 77176 Savigny-le-Temple***

Initialement destiné à satisfaire les besoins de logistique des équipes mobilisées par les opérations de Melun-Sénart, ce site pallie actuellement le sous-dimensionnement des sites de Croissy-Beaubourg et de Pantin pour le stockage du mobilier, son volume allant néanmoins au-delà des obligations de conservation de l'institut.

Il n'a pas vocation à être reconduit au-delà de la date d'échéance du bail, en juin 2014, à la condition que le mobilier qu'il abrite puisse être repris par l'État. A défaut, et sur demande de l'État, serait recherché un nouveau dépôt aux surfaces et coût optimisés.

### 1.2.2. Région Centre (132 ETPT CDI correspondant à 142 personnes physiques)

Les activités sont réparties sur 3 sites regroupant l'ensemble des agents permanents.

#### ***Centre de recherches archéologiques de St-Cyr-en-Val (2 285 m<sup>2</sup>) 525, avenue de la Pomme de Pin, 45590 St-Cyr-en-Val***

Ce site est de bonne qualité et permet de satisfaire les besoins d'étude et de stockage de l'activité, importante dans l'Est de la région Centre.

Le site dispose encore d'un potentiel d'aménagement, donnant ainsi la souplesse nécessaire pour absorber une éventuelle croissance de l'activité. En effet, de nouveaux espaces pourraient être gagnés en mobilisant la maison du gardien

Le bail expire en juin 2013. Il devait être reconduit à l'identique à cette échéance.

#### ***Centre de recherches archéologiques de Chartres (920 m<sup>2</sup>) 3 et 5 rue Cassin et avenue Laennec, 28000 Chartres***

Utilisé pour une équipe de 12 personnes en charge des activités en Eure-et-Loir, ce centre, qui constitue un important lieu de stockage, est de qualité satisfaisante.

La faible taille de ce centre nécessite d'étudier différentes options pour l'avenir : renforcement des effectifs accueillis afin d'être maintenu en tant que centre de recherches archéologiques ; transformation en base arrière pour accueillir les agents travaillant dans l'environnement proche, les effectifs variant en fonction de l'activité réalisée ; maintien uniquement en tant que lieu de stockage ; mutualisation des espaces avec le service agréé de la ville de Chartres, etc.

#### ***Centre de recherches archéologiques de Tours (1 341 m<sup>2</sup>) 148, avenue Maginot, 37000 Tours***

Couvrant les départements de l'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, le centre de recherches archéologiques de Tours apparaît surchargé. Il n'est pas en capacité d'absorber convenablement les activités des départements de l'Indre et du Cher sans une extension, laquelle n'est pas envisageable dans la configuration actuelle.

La question de son renouvellement en l'état est ainsi posée à horizon du 31 mai 2014, date de l'échéance du bail.

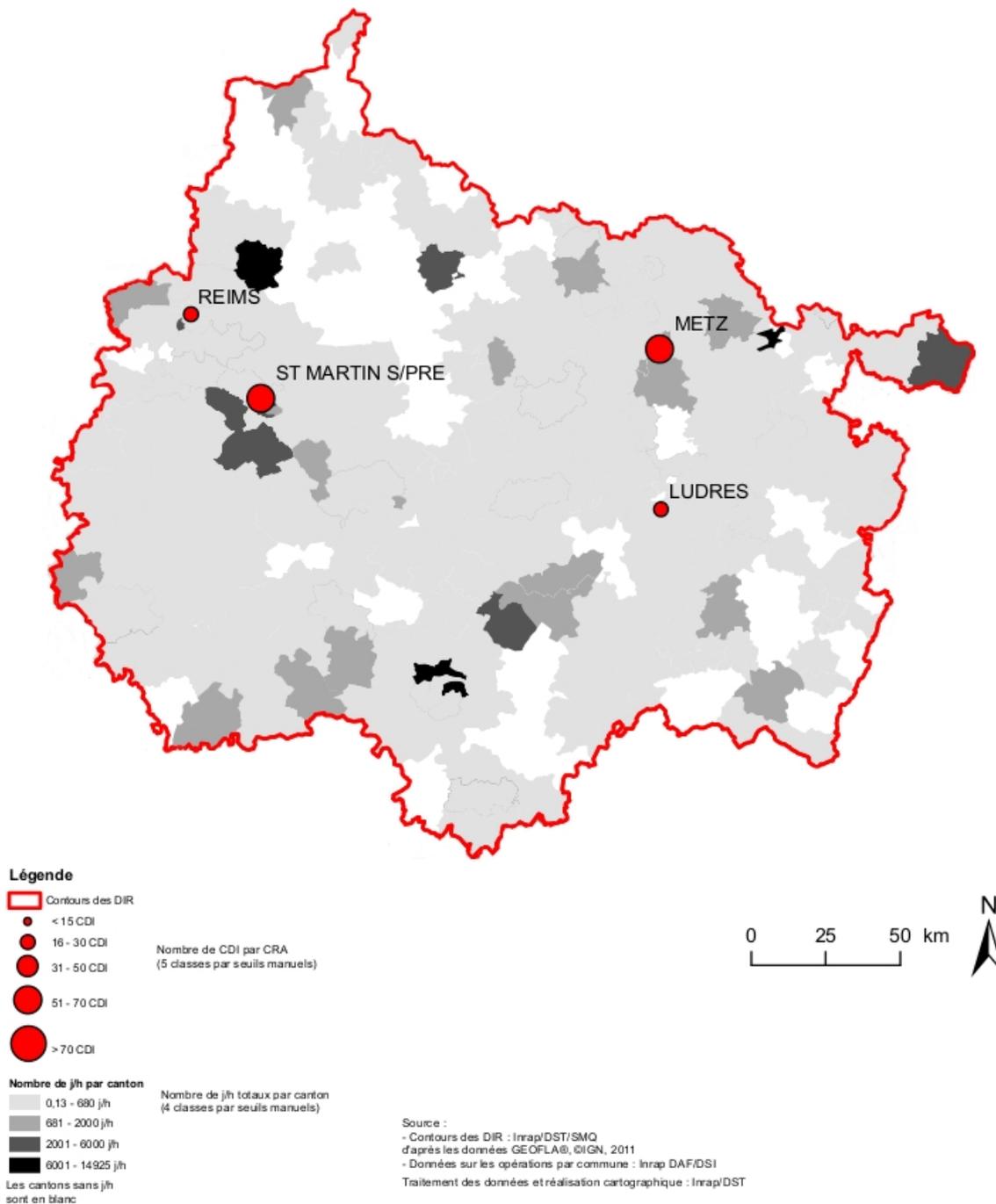
L'équilibre dans la répartition des effectifs entre les 3 implantations de la région devra également être interrogé dans le cadre de cette réflexion.

## 2. Direction interrégionale Grand-Est Nord (GEN)

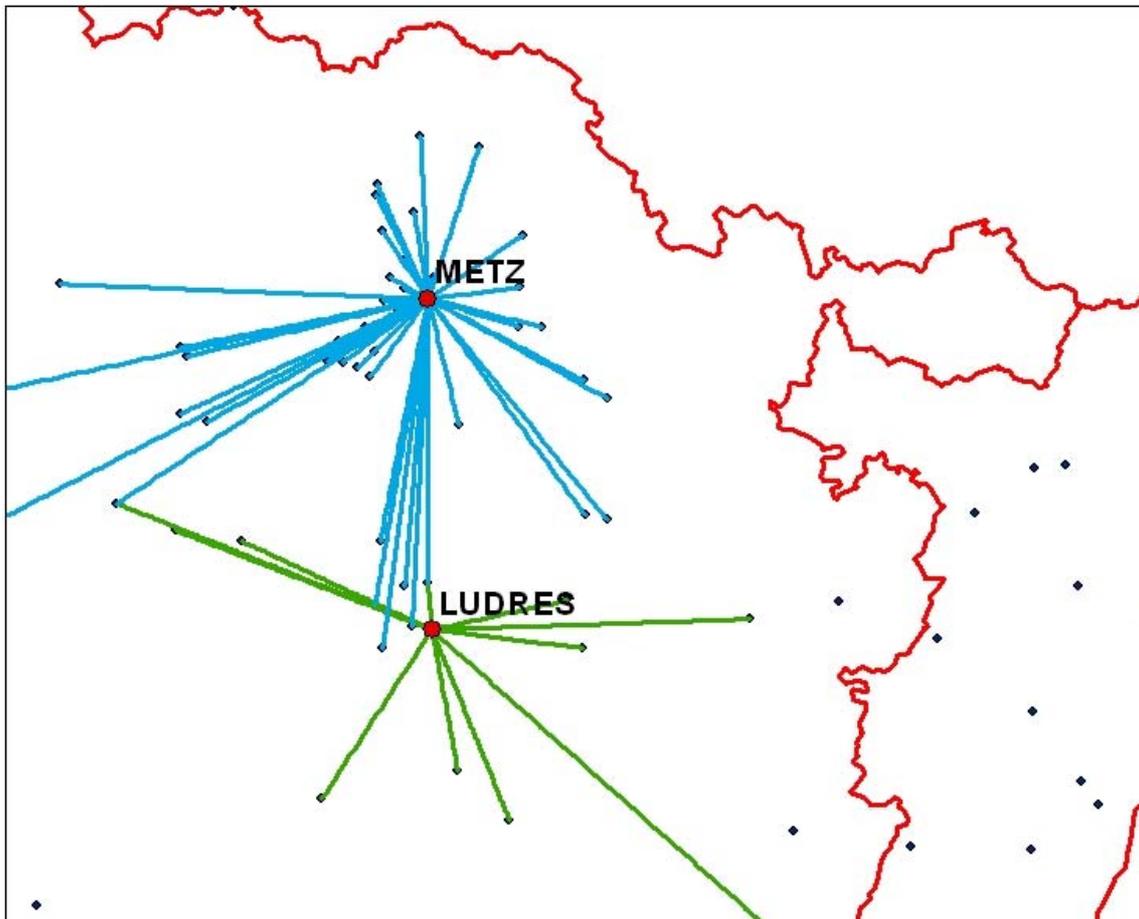
Cette direction recouvre 49.153 km<sup>2</sup>, représente 10 % de l'activité opérationnelle totale 2011 de l'Inrap et compte 9 % de ses agents (2012 - hors siège).

Localisation des j/h totaux, cumulés par canton  
sur les années 2008 à 2011 (hors grands travaux)

DIR GEN



## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Metz, Ludres



### Légende

- Résidences administratives
- Metz
- Ludres
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

0 12.5 25 50 km



Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

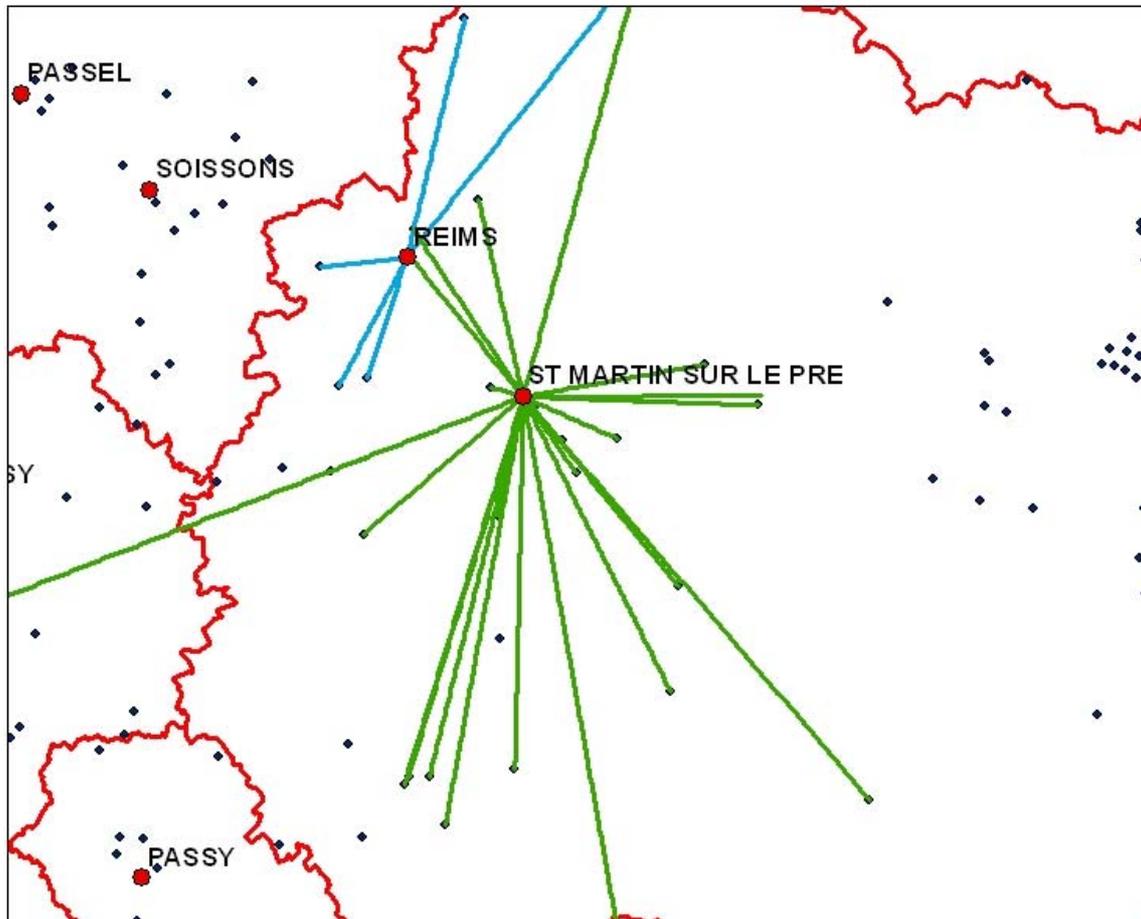
Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Reims, Saint-Martin sur le Pré



0 12.5 25 50 km



### Légende

- Résidences administratives
- St-Martin-sur-le-Pré
- Reims
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## 2.1. Situation des baux en cours

Implantations DIR GEN	surf. m2	pkgs	PP (CDI)	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	prochaine échéance (si différente de la fin de bail)	Fin de bail
<b>Lorraine</b>								
LUDRES CRA	479		17	28	43 804	91		31/01/2013
METZ DIR-CRA (18+60)	3 410		78	44	325 361	95		31/12/2014
<b>Champagne-Ardenne</b>								
REIMS CRA	1 014	25	19	53	90 274	89		14/07/2015
ST MARTIN s/PRE CRA	1 845		51	36	69 700	38	31/07/2015	31/01/2020
ST MARTIN s/PRE CRA précaire	400		0	-	16 459	41		30/11/2013
<b>TOTAL SURFACES GEN</b>	<b>7 148</b>		<b>165</b>	<b>43</b>	<b>545 597</b>			

## 2.2. Analyse

La carte des implantations de l'interrégion est susceptible de faire l'objet d'évolutions au cours de la période 2012-2016.

### 2.2.1 Région Lorraine (86 ETPT CDI correspondant à 95 personnes physiques)

La présence de 2 centres de recherches archéologiques, l'un à Metz et le second, moins important, à Ludres, permet de couvrir l'ensemble du territoire lorrain. La Meuse et l'est mosellan sont gérés depuis le centre de Metz, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges depuis le centre de Ludres.

#### ***Direction interrégionale GEN et Centre de recherches archéologiques de Metz (3 410m<sup>2</sup>) 10, rue Méric, 57000 Metz***

Cette implantation, occupée par l'Inrap depuis 2003 (bail de douze ans fermes expirant le 31 décembre 2014), accueille à la fois le centre de recherches archéologiques et le siège de la direction interrégionale. Il a fait l'objet de travaux importants pour achever les installations techniques (salles de lavage, séchage et traitement du mobilier archéologique) et le doter d'équipements de traitement du mobilier archéologique (salle de tamisage, remontage, bac de décantation). Nombre de bureaux sont toutefois en second jour et son loyer est élevé.

Dans ce contexte, trois solutions alternatives – qui pourraient être mises en œuvre parallèlement – se présentent à l'approche du terme du bail (31 décembre 2014) :

- la première serait de renégocier le bail pour réduire le coût du loyer d'une part et obtenir du propriétaire qu'il réalise des travaux d'amélioration d'autre part ;
- la deuxième serait de lancer une consultation auprès de France Domaine pour occuper des espaces libérés, notamment par l'Armée ;
- la troisième serait d'envisager un rapprochement avec Metz-Métropole.

En 2013, ces différentes options seront expertisées.

***Centre de recherches archéologiques de Ludres (479 m<sup>2</sup>)  
95, impasse Becquerel, 54710 Ludres***

Le centre de recherches archéologiques de Ludres présente des installations de bureaux et techniques vétustes, les espaces de lavage et de stockage s'avérant par ailleurs insuffisamment adaptés à l'activité.

Pour cette raison, le bail dont l'Inrap était titulaire avait été dénoncé et un bail précaire avait été conclu, lequel vient à expiration le 31 janvier 2013. La réalisation de travaux d'ampleur pouvant permettre une nette amélioration de la situation, il est envisagé de proposer un nouveau bail de trois ans à cette échéance au propriétaire. Des actions en ce sens sont en cours.

**2.2.2. Région Champagne-Ardenne (67 ETPT CDI correspondant à 70 personnes physiques)**

***Centre de recherches archéologiques de Reims (1 014 m<sup>2</sup>)  
28, rue Fulton, 51000 Reims***

Ce centre a été pris à bail en 2006 pour une durée ferme de neuf ans.

Son point faible est de ne pas disposer de salles de remontage, ni d'espaces techniques pour les spécialistes et techniciens de fouilles.

***Centre de recherches archéologiques de St-Martin-sur-le Pré (1 845 m<sup>2</sup>)  
38 rue des Dâts, 51520 St-Martin-sur-le Pré***

Ce centre présente des installations techniques et des bureaux qui apparaissent insuffisantes. Par ailleurs, la situation des surfaces techniques dans un bâtiment adjacent complique le travail au quotidien.

Afin d'améliorer l'ergonomie de la chaîne opératoire du traitement du mobilier archéologique et optimiser les surfaces, la substitution à ce site d'un centre répondant aux normes de l'Inrap et aux nouvelles normes environnementales avait été envisagée dès 2009 à Châlons-en-Champagne.

Ce projet a toutefois été écarté en raison de son coût et un nouveau bail a été conclu avec la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Châlons-en-Champagne dont l'Inrap est sous-locataire, dont la date d'expiration est fixée au 31 juillet 2015 pour coïncider avec celle du bail de Reims. La coïncidence des dates des deux baux rend possible l'instruction de la faisabilité et de l'intérêt d'une solution de regroupement des deux sites. Ce travail pourrait être réalisé avec France Domaine pour envisager l'occupation de locaux libérés par l'Armée d'une part et avec Reims-Métropole d'autre part dans une perspective de mutualisation.

Une autre hypothèse pourrait consister à créer un second centre qui pourrait être situé à Troyes, l'Aube se présentant comme une région dynamique pour l'activité archéologique.

L'intérêt respectif de ces deux solutions sera apprécié sous l'angle de l'activité, du prix, du management des équipes et de la fonctionnalité des locaux.

***Dépôt de Saint-Martin-sur le-Pré (400 m<sup>2</sup>)  
38 rue des Dâts, 51520 St-Martin-sur-le Pré***

Contigu au centre de Saint-Martin-sur-le-Pré, un local est loué directement au propriétaire pour y stocker du mobilier archéologique. Un bail précaire avait été conclu dans l'attente de la décision devant intervenir quant au maintien ou non du centre. Il conviendrait ainsi désormais de conclure un nouveau bail à des conditions plus avantageuses, qui courrait jusqu'au 31 juillet 2015.

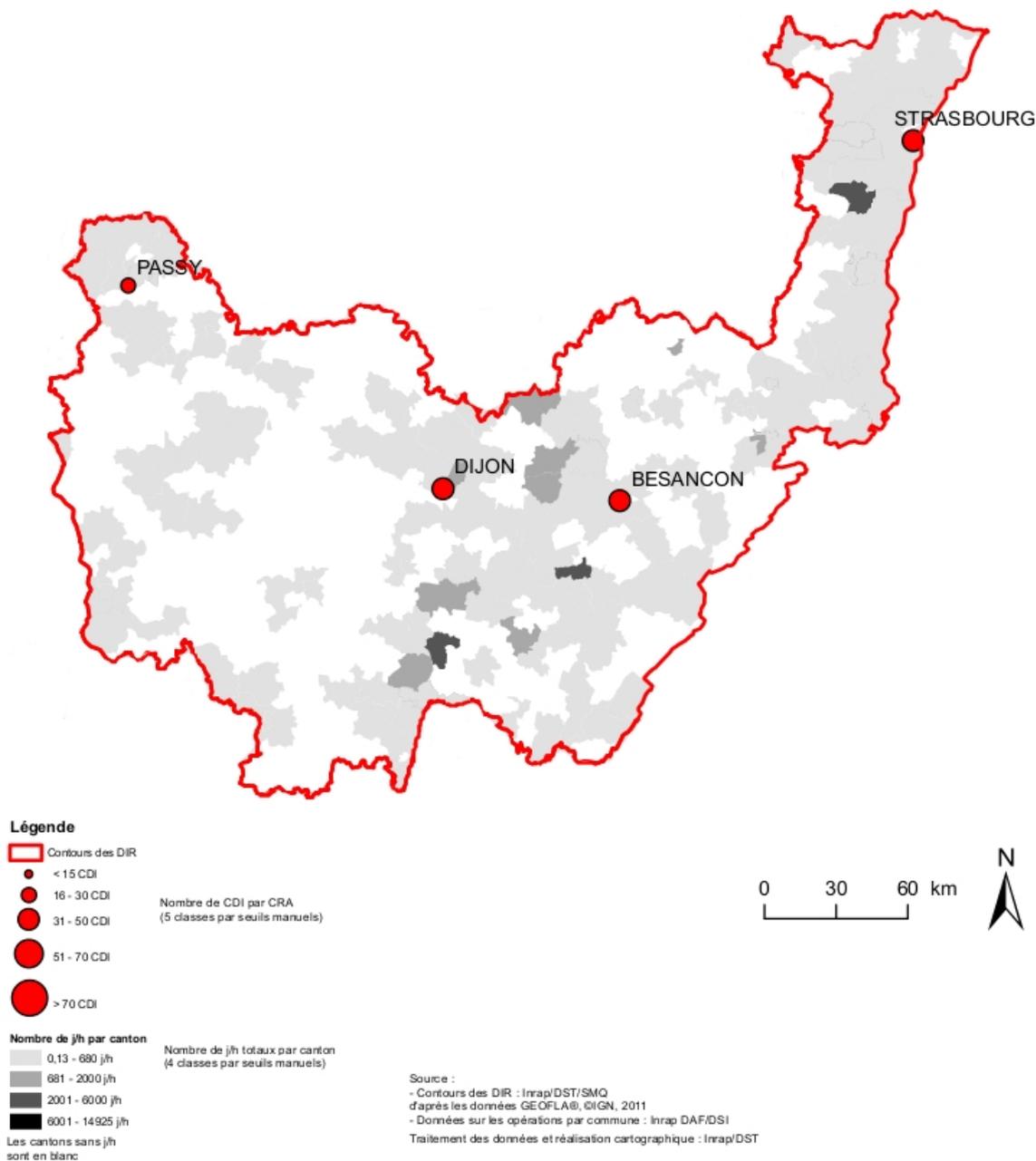
### 3. Direction interrégionale Grand-Est Sud (GES)

Cette direction recouvre 56.064 km<sup>2</sup>, représente 6,1 % de l'activité opérationnelle totale 2011 de l'Inrap et compte 8 % de ses agents (2012 - hors siège).

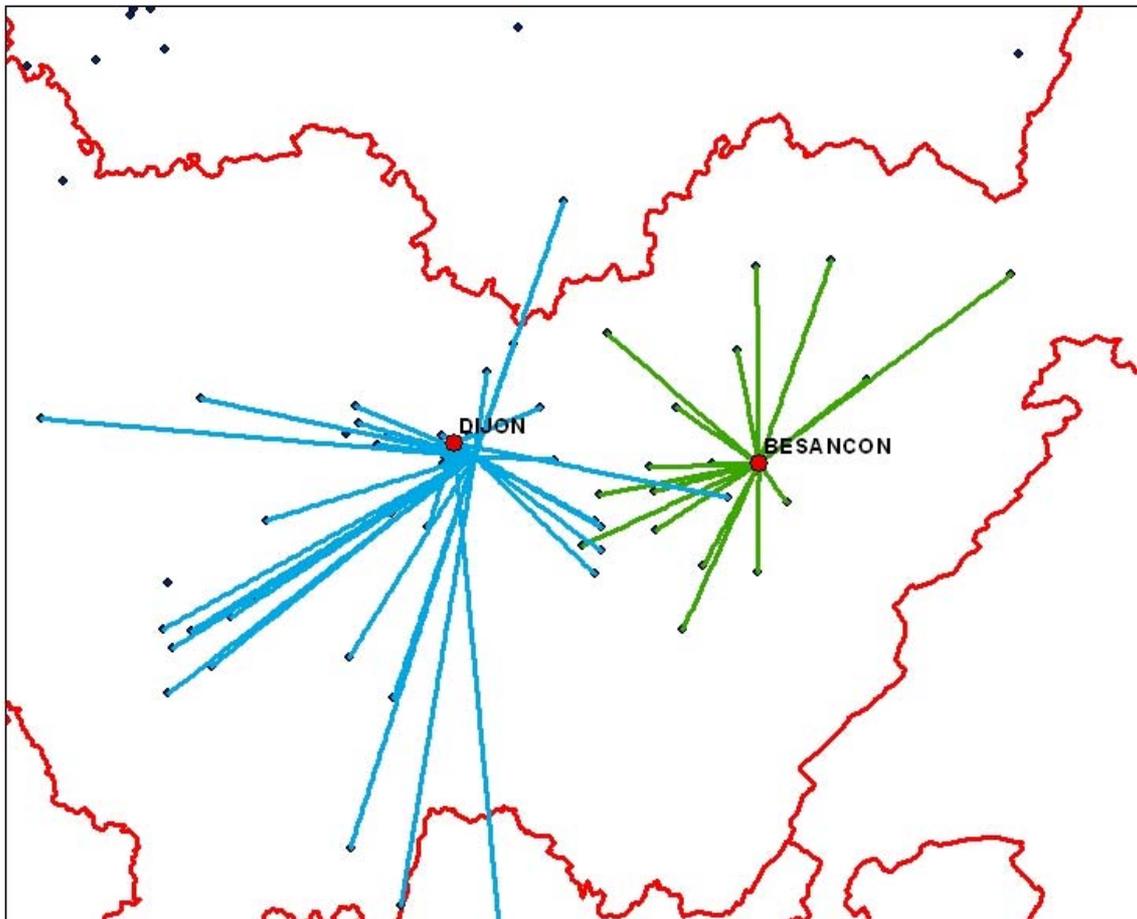
Le domaine de compétences de l'interrégion Grand-Est Sud s'étend sur les régions Alsace, Bourgogne et Franche-Comté, qui forment 10 départements.

Localisation des j/h totaux, cumulés par canton  
sur les années 2008 à 2011 (hors grands travaux)

DIR GES



## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Dijon, Besançon



### Légende

- Résidences administratives
- Dijon
- Besançon
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

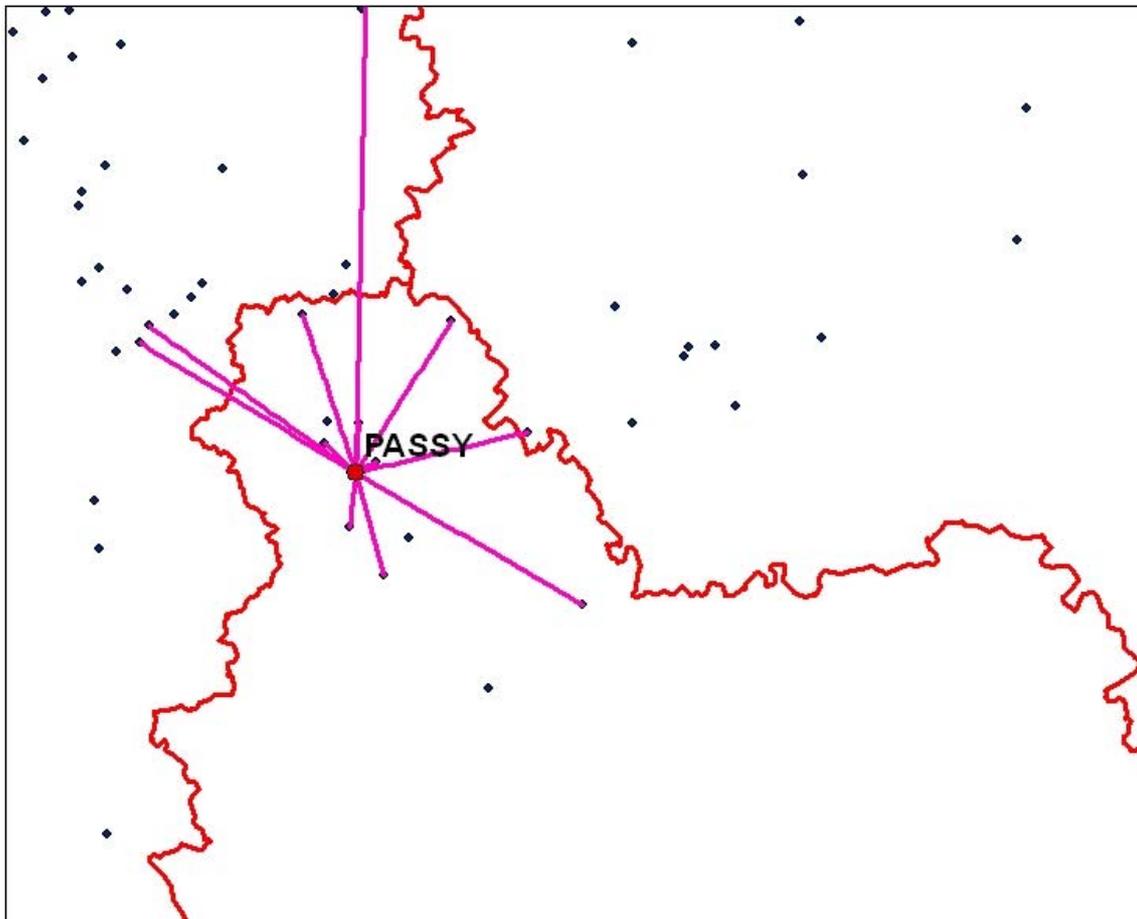
Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centre de Passy



0 12.5 25 50 km



### Légende

-  Résidences administratives
-  Passy
-  Résidences familiales
-  Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

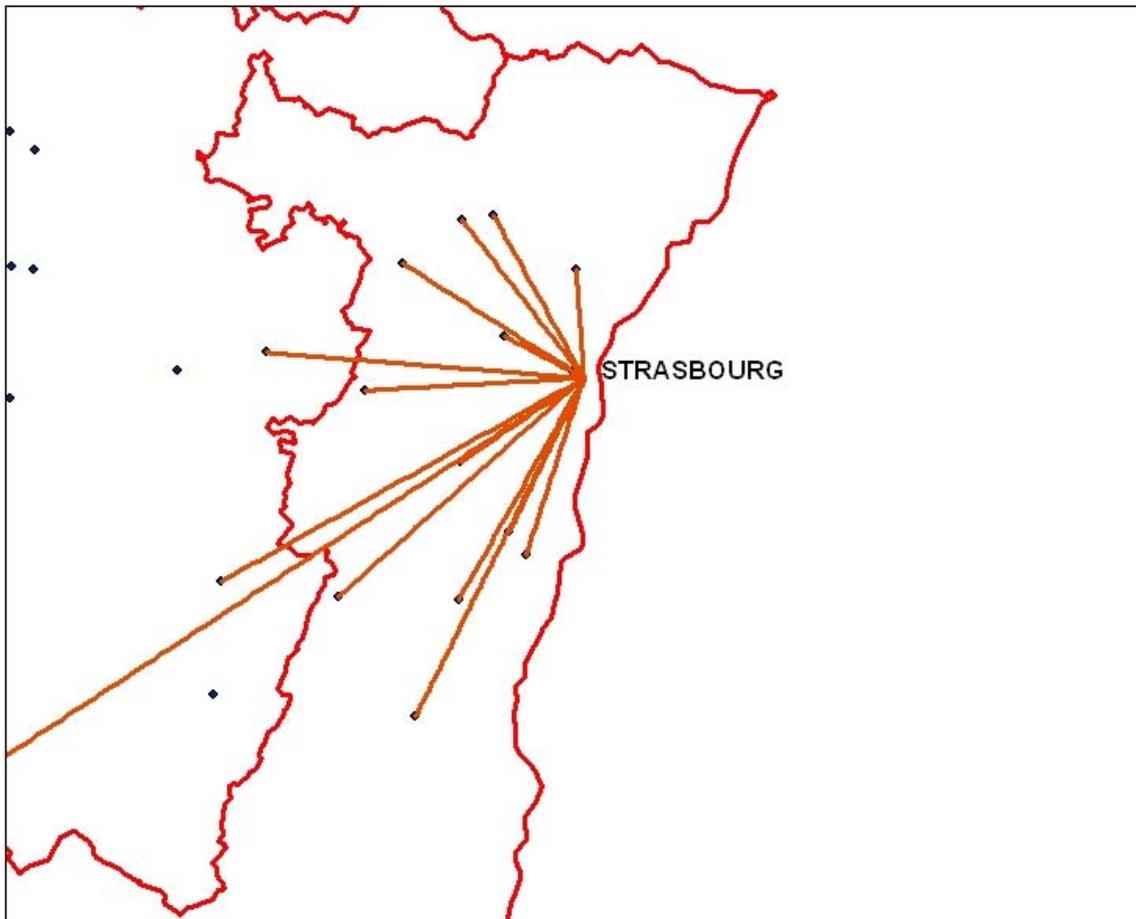
Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centre de Strasbourg



0 12.5 25 50 km



### Légende

-  Résidences administratives
-  Strasbourg
-  Résidences familiales
-  Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation de cette carte a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

### 3.1. Situation des baux en cours

Implantations DIR GES	surf. m2	pkgs	PP (CDI)	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	prochaine échéance (si différente de la fin de bail)	Fin de bail
<b>Alsace</b>								
STRASBOURG CRA	1 010		31	33	46 087	46		30/01/2014
<b>Bourgogne</b>								
DIJON DIR-CRA	2 139	49	64	33	327 772	153		18/06/2023
PASSY CRA BSC	750		9	83	0	0		11/07/2014
<b>Franche-Comté</b>								
BESANCON CRA	998		32	31	37 895	38		31/07/2016
<b>TOTAL SURFACES GES</b>	<b>4 897</b>		<b>136</b>	<b>36</b>	<b>411 754</b>			

### 3.2. Analyse

La situation de cette interrégion apparaît globalement satisfaisante et n'appelle pas d'évolution significative.

#### 3.2.1. Région Bourgogne (65 ETPT CDI correspondant à 73 personnes physiques)

##### *Direction interrégionale GES et Centre de recherches archéologiques de Dijon (2 139 m<sup>2</sup>) 5 rue Fernand Holweck, 21000 Dijon*

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011, un nouveau site sur trois niveaux (2.139 m<sup>2</sup>) jouxtant le campus de l'université de Dijon, conçu pour les besoins de l'Inrap et construit selon les normes environnementales BBC (bâtiment basse consommation), remplace, en réunissant le centre de recherches archéologiques et le siège de la direction interrégionale, les 2 sites préexistants.

Ce site permet de renforcer les liens et la collaboration des chercheurs des différentes institutions partenaires au sein de l'UMR domiciliée à l'Université de Bourgogne (Université, CNRS, ministère de la Culture, Inrap, etc.) et est équipé de tous les espaces assurant le respect de l'ensemble de la chaîne opératoire pour le traitement du mobilier archéologique.

Le bail est conclu pour une durée de 11 ans et 9 mois, expirant en juin 2023.

Une réflexion sur les conditions dans lesquelles l'Inrap pourrait devenir propriétaire (en totalité ou en partie) du centre de Dijon est opportune. À défaut de pouvoir réaliser un tel montage, un allongement de la durée du bail pourrait être envisagé pour réduire le montant annuel du loyer.

##### *Centre de recherches archéologiques de Passy (750 m<sup>2</sup>) Ancienne école de Passy, 18 rue de la Chapelle, 89510 Passy*

Ce centre, bien sous contrôle de l'Inrap, est utilisé conjointement par la direction interrégionale Centre-Ile-de-France et la direction interrégionale Grand-Est-Sud. Il constitue un exemple d'une mutualisation réussie dans l'utilisation du patrimoine immobilier de l'État.

11 bureaux, un espace de lavage/séchage, une salle de réunion/documentation et une salle de détente ont été créés par l'Inrap pour permettre aux agents (9 et 8 agents respectivement des directions GES et CIF) de travailler à proximité des fouilles, tout en disposant d'un espace de dépôt.

La convention avec la DRAC est à renouveler en juillet 2014.

### 3.2.2. Région Franche-Comté (27 ETPT CDI correspondant à 32 personnes physiques)

#### ***Centre de recherches archéologiques de Besançon (998 m2) ZI des Tilleroyes, 9 rue Lavoisier, 25000 Besançon***

Ce centre bénéficie d'un programme de rénovation mis en œuvre de manière continue depuis 2003 : 9 bureaux en plus des 4 bureaux existant initialement ont été créés. Une salle de documentation, une salle de réunion, une salle de lavage/séchage et enfin, un espace détente ont été aménagés ; un espace pour le traitement du mobilier archéologique et un réaménagement de la salle de lavage/séchage ont été effectués.

Le bâtiment permet d'accueillir dans de bonnes conditions les agents affectés à ce centre et, au regard du potentiel de ce site, la création de postes de travail supplémentaires serait possible si le besoin s'en faisait sentir.

Par ailleurs, la proximité immédiate de l'université de Besançon milite pour un investissement sur ce centre et sa conservation à moyen voire long terme.

La zone de stockage est toutefois très limitée et son extension, par adjonction de locaux contigus, est souhaitable. Le bailleur a proposé à l'été 2012 une possibilité d'extension d'environ 500 m<sup>2</sup>, séparée de l'actuelle zone de stockage par une simple cloison bois. Cette extension, qui offre un mur d'ouverture en lumière naturelle, a été réalisée et permet la création de zone de stockage en continuité du stockage actuel. Le bail a été signé le 29 mai 2012..

Le bail arrive à expiration en juillet 2016.

### 3.2.3. Région Alsace (29 ETPT CDI correspondant à 31 personnes physiques)

#### ***Centre de recherches archéologiques de Strasbourg (1 010 m2) 10, rue d'Altkirch, 67100 Strasbourg***

Ce centre bénéficie également d'un programme de travaux d'aménagement depuis 2003 qui a permis, entre 2004 et 2011, la réalisation de bureaux, de salles de lavage et de traitement de mobilier adaptées aux besoins, d'un nouvel espace détente, d'une salle de documentation, etc.

L'opportunité d'une extension réside dans la récupération du logement du propriétaire dans le même ensemble, soit une surface supplémentaire de 20 %.

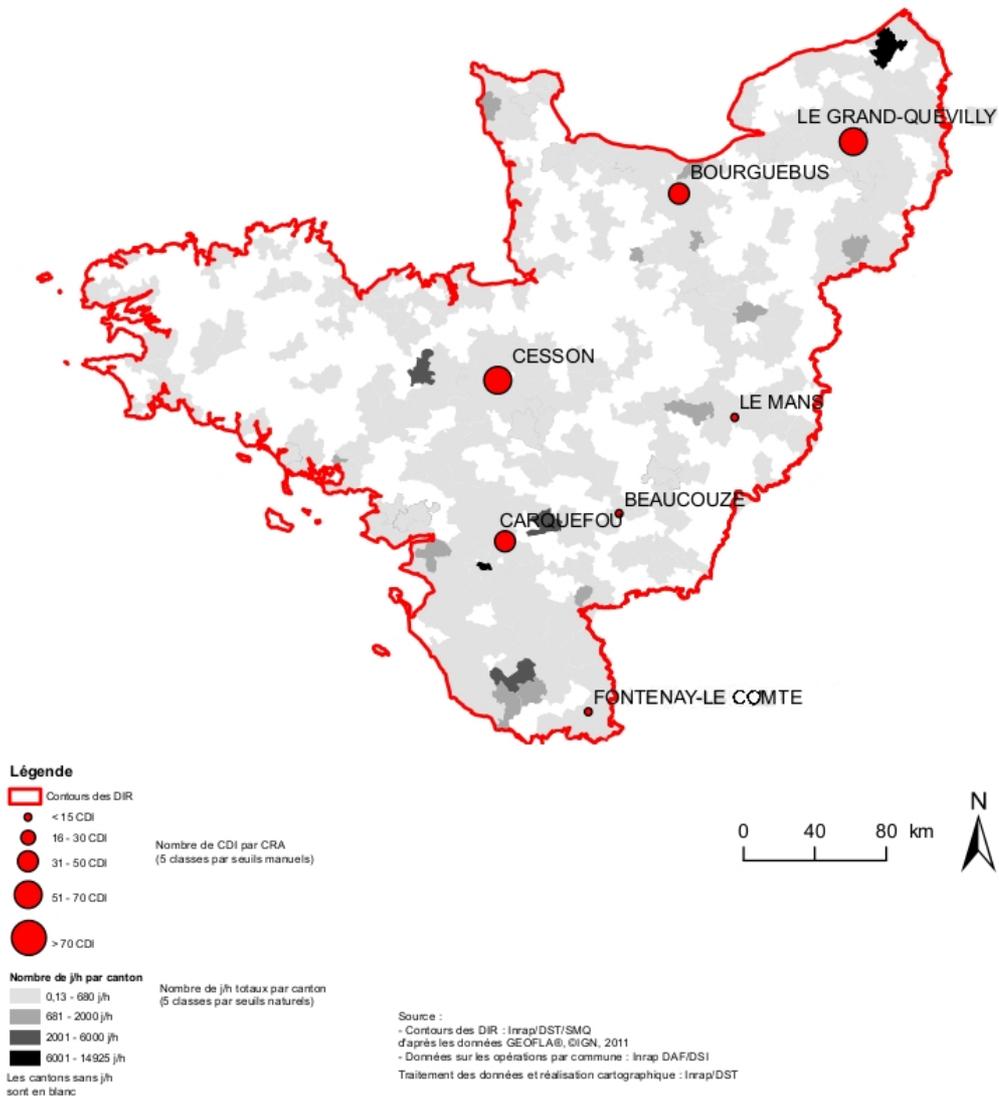
Le bail expire en janvier 2014 et a vocation à être reconduit à cette échéance.

#### 4. Direction interrégionale Grand-Ouest (GO)

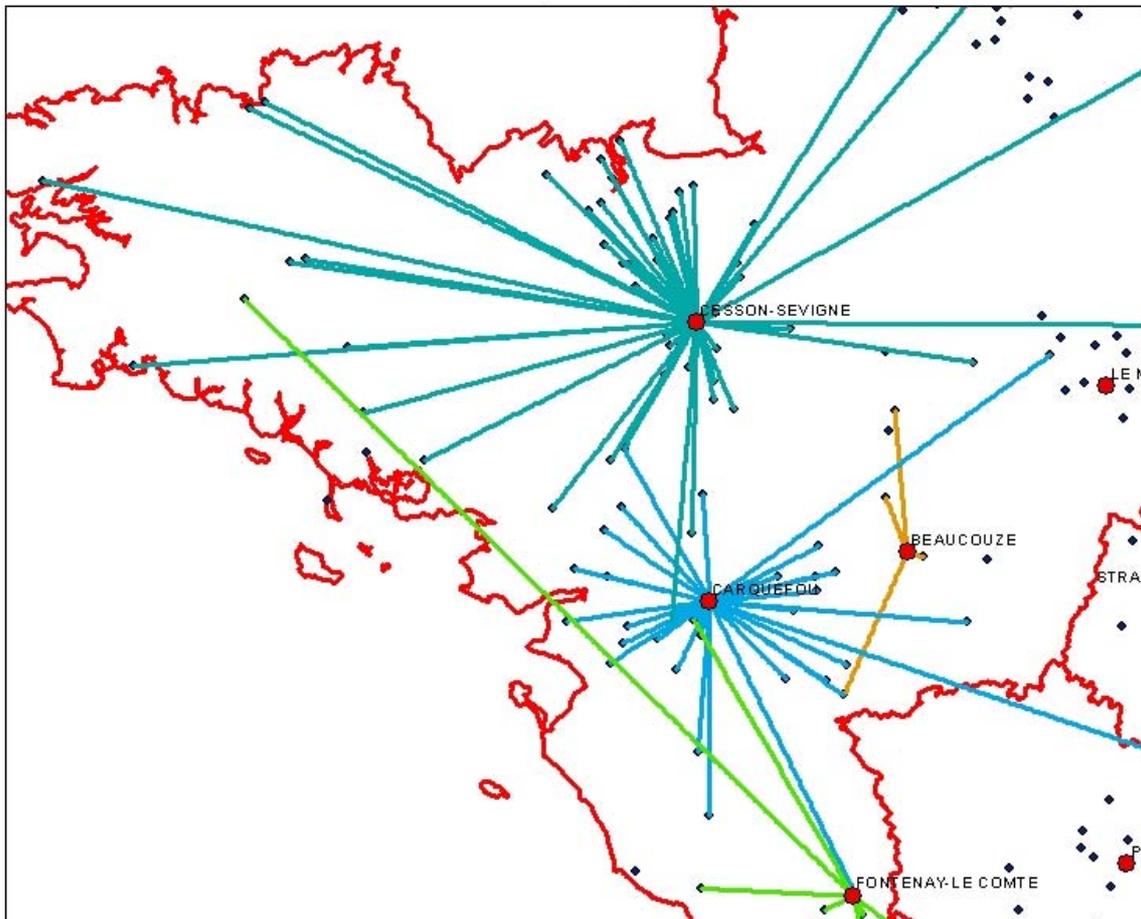
Cette direction recouvre 89.196 km<sup>2</sup>, représente 18,7 % de l'activité opérationnelle totale 2011 de l'Inrap et compte 15 % de ses agents (2012 - hors siège).

Localisation des j/h totaux, cumulés par canton sur les années 2008 à 2011 (hors grands travaux)

DIR GO



## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Cesson-Sévigné, Fontenay-le-Comte, Beaucouzé, Carquefou,



### Légende

- Résidences administratives
- Fontenay-le-Comte
- Cesson-Sévigné
- Carquefou
- Beaucouzé
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

0 25 50 100 km



Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

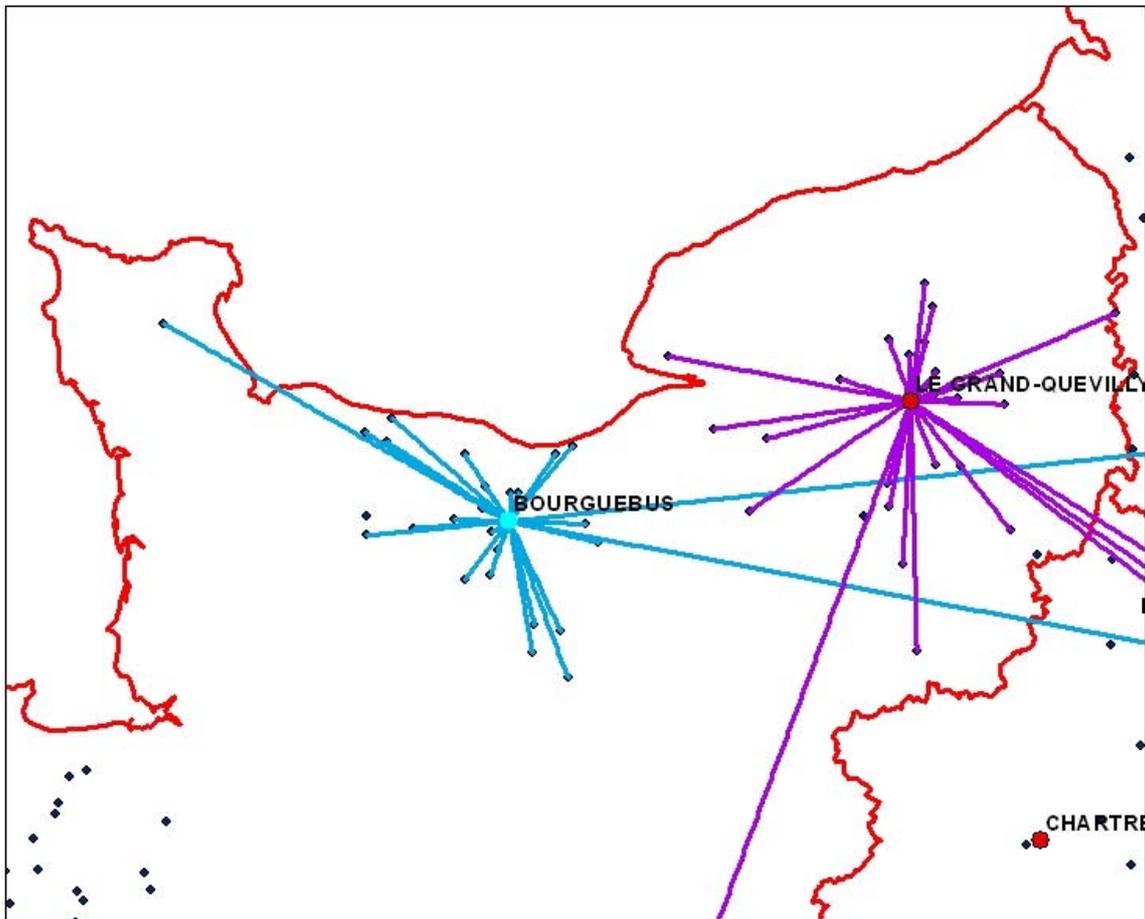
Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Bourguébus, Le Grand-Quevilly



0 12.5 25 50 km



### Légende

- Résidences administratives
- Le\_Grand-Quevilly
- Bourguébus
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

#### 4.1. Situation des baux en cours

Implantations DIR GO	surf. m2	pkgs	PP (CDI)	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	prochaine échéance (si différente de la fin de bail)	Fin de bail
<b>Bretagne</b>								
CESSON <i>DIR-CRA</i> base	1 196	55	90	13	131 394	110	31/03/2013	31/03/2019
CESSON <i>DIR-CRA</i> sous loc	246	15	0	-	36 355	148		31/03/2013
CESSON <i>Dépôt</i>	230	3	0	-	17 113	74		28/02/2014
<b>Haute et Basse Normandie</b>								
BOURGUEBUS <i>CRA</i>	1 350		37	36	54 527	40		31/10/2012
LE GRAND-QUEVILLY <i>CRA</i>	2 075	22	52	40	215 129	104		30/06/2017
<b>Pays-de-Loire</b>								
BEAUCOUZE <i>CRA</i>	525	2	9	58	42 000	80	06/12/2014	06/12/2020
CARQUEFOU <i>CRA</i>	2 025		49	41	245 171	121		31/12/2013
FONTENAY-LE COMTE <i>CRA</i>	873		12	73	51 100	59		31/07/2014
LE MANS <i>CRA</i>	1 051	oui	14	75	81 284	77		31/08/2017
<b>TOTAL SURFACES GO</b>	<b>9 571</b>		<b>263</b>	<b>36</b>	<b>874 074</b>			

#### 4.2. Analyse

##### 4.2.1. Région Bretagne (82 ETPT CDI correspondant à 90 personnes physiques)

*Direction interrégionale GO et  
Centre de recherches archéologiques de Cesson-Sévigné (1 442 m<sup>2</sup>)  
37 rue du Bignon, 35500 Cesson-Sévigné*

Ouvert depuis 2001, il accueille aussi le siège de la direction interrégionale.

Les surfaces occupées se rattachent à deux baux différents, l'un de 1 196 m<sup>2</sup>, et l'autre de 246 m<sup>2</sup>, dont les échéances se situent toutes deux à fin mars 2013.

À défaut que soit créé le pôle de recherche archéologique de l'ouest associant les organismes œuvrant à la recherche archéologique en Bretagne (Inrap, CNRS, SRA, DRASSM) et que l'Inrap ait la capacité de participer à sa construction, les baux actuels semblent devoir être encore conservés pour trois ans moyennant quelques travaux d'entretien et d'adaptation à l'expiration de la 1<sup>ère</sup> période triennale du bail principal (31 mars 2013).

A cette échéance, dans un souci d'optimisation, la recherche d'une nouvelle implantation satisfaisant différents critères (proximité du bassin d'activité, fonctionnalité, coût) pourrait être entreprise.

*Dépôt de Cesson-Sévigné (230 m<sup>2</sup>)  
7 rue des Charmilles, 35500 Cesson-Sévigné*

Le bail d'une durée ferme de 9 ans arrive à échéance le 28 février 2014. Situé non loin des locaux du centre de recherches archéologiques de Cesson-Sévigné, ce dépôt est loué pour y entreposer l'ensemble du matériel de fouille, des archives administratives et du mobilier archéologique.

La conservation de cette implantation à cette échéance apparaît nécessaire au bon fonctionnement du centre de recherches archéologiques.

#### 4.2.2. Région Haute-Normandie (47 ETPT CDI correspondant à 52 personnes physiques)

***Centre de recherches archéologiques de Grand-Quevilly (2 075 m<sup>2</sup>)  
30 bd de Verdun, 76120 Le Grand-Quevilly***

Ouvert récemment (2009) dans des bâtiments neufs, il offre à l'institut un outil de travail géographiquement bien situé et de taille adaptée à l'activité.

Son bail expire le 30 juin 2017.

#### 4.2.3. Région Basse-Normandie (34 ETPT CDI correspondant à 37 personnes physiques)

***Centre de recherches archéologiques de Bourguébus (1 350 m<sup>2</sup>)  
4 bd de l'Europe, 14540 Bourguébus***

Créé en 2001, il permet de couvrir les besoins de la région dont l'activité est centrée sur le département du Calvados.

Hormis les extensions récentes, la fonctionnalité et l'état général du centre nécessitent un examen attentif. La succession d'extensions au fil des ans (salle de lavage, bibliothèque, bureaux), toutes gagnées sur la zone d'entrepôt, n'aboutit en effet pas à une disposition facilitant la chaîne opératoire et le bon fonctionnement des équipes.

Dans la perspective de la réalisation d'un projet d'amélioration des locaux existants, le bail qui expire le 30 octobre 2012 à la suite d'un renouvellement pour une période de 3 ans, est en cours de renouvellement pour une période de 6 ans fermes.

#### 4.2.4. Région Pays-de-Loire (77 ETPT CDI correspondant à 84 personnes physiques)

##### **Ouest de la région Pays de Loire**

***Centre de recherches archéologiques de Carquefou (2 025 m<sup>2</sup>)  
4 rue du Tertre, 44400 Carquefou***

Il a été ouvert en 2005 après rénovation par le propriétaire. Si ces locaux sont adaptés au cahier des charges, leur utilisation n'est pas optimisée.

Une réflexion semble ainsi devoir être conduite sur de nouveaux espaces, qui pourraient par ailleurs être situés au sud de Nantes. A tout le moins, l'hypothèse d'une reconduction devrait s'accompagner d'une négociation financière et d'une densification des espaces.

Le bail expirant le 31 décembre 2013, il conviendra de prendre une décision d'ici le 30 juin 2013.

***Centre de recherches archéologiques de Fontenay-le-Comte (873 m<sup>2</sup>)  
31 allée des Justices, 85200 Fontenay-le-Comte***

L'échéance triennale du bail (31 août 2012) a conduit l'Inrap à le résilier à titre conservatoire dans la perspective d'une renégociation de son montant. Cette stratégie a fonctionné et un bail précaire de 23 mois (avec un montant de loyer réduit de 12 %), expirant le 31 juillet 2014, a été signé le 21 septembre 2012.

Indépendamment d'une réduction des coûts, la faible activité dans le sud vendéen interroge toutefois sur l'opportunité de maintenir ce centre.

**Est de la région Pays de Loire**

***Centre de recherches archéologiques de Beaucouzé (525 m<sup>2</sup>)  
10 rue de la Caillardière, 49070 Beaucouzé***

Le centre de Beaucouzé, ouvert fin 2011, est bien adapté aux besoins.

L'échéance triennale du bail est fixée au 6 décembre 2014.

La taille critique de ce centre interroge toutefois sur les possibilités de mutualisation avec le centre du Mans.

***Centre de recherches archéologiques du Mans (1 051 m<sup>2</sup>)  
20 rue Hippolyte-Foucault, 72200 le Mans***

Occupés depuis 2005 par l'Inrap, ces locaux ont fait l'objet en 2008 et en 2009 de travaux d'extension et d'aménagement. Le centre couvre les besoins ordinaires du département de la Sarthe et une partie des besoins des départements voisins (Mayenne, Maine-et-Loire et Orne). Le bail court jusqu'en 2017.

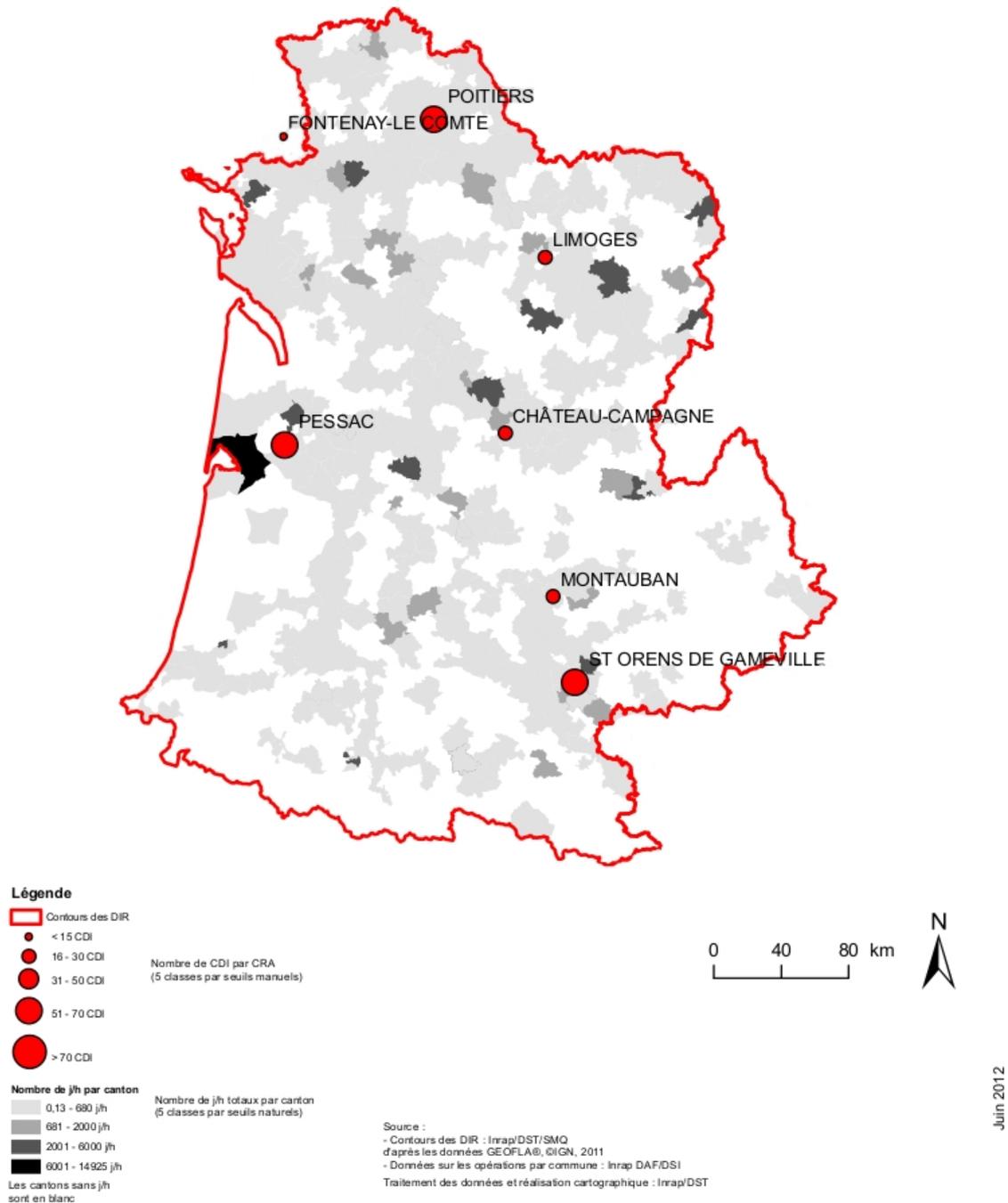
Ce centre présente encore une capacité d'accueil.

## 5. Direction interrégionale Grand-Sud Ouest (GSO)

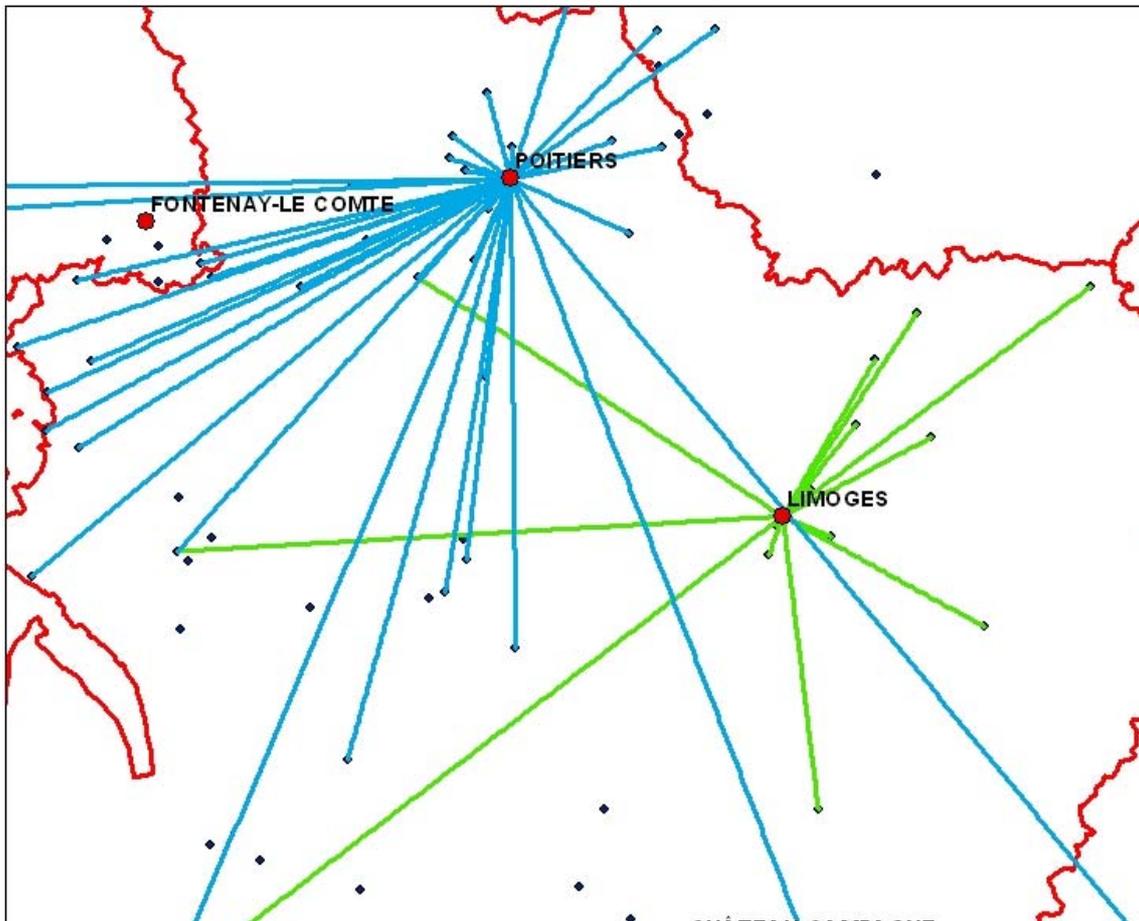
Cette direction recouvre 129.408 km<sup>2</sup> (hors DOM), représente 13,6 % de l'activité opérationnelle totale de l'Inrap et compte (2012) 15 % de ses agents (hors siège).

Localisation des j/h totaux, cumulés par canton  
sur les années 2008 à 2011 (hors grands travaux)

DIR GSO



## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Limoges, Poitiers



### Légende

- Résidences administratives
- Poitiers
- Limoges
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

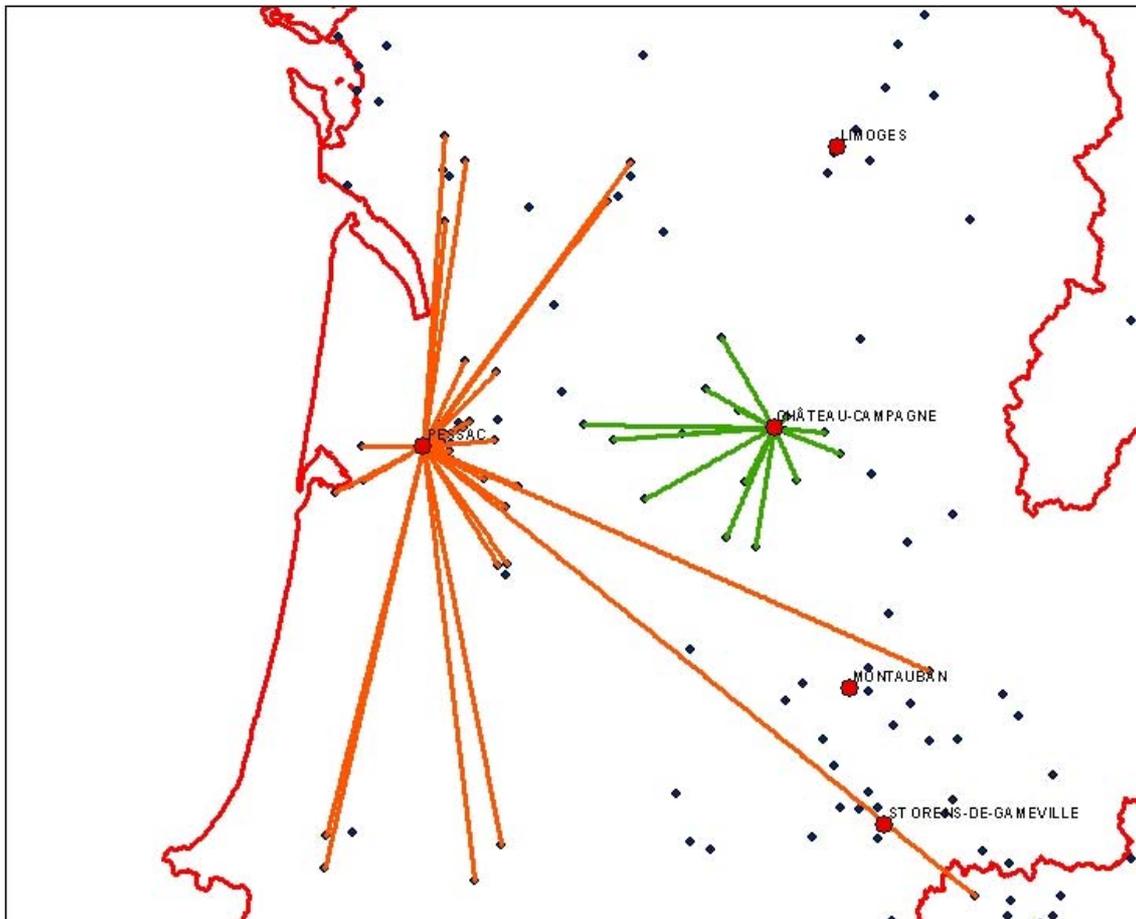
Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Pessac, Château-Campagne



### Légende

- Résidences administratives
- Pessac
- Campagne
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

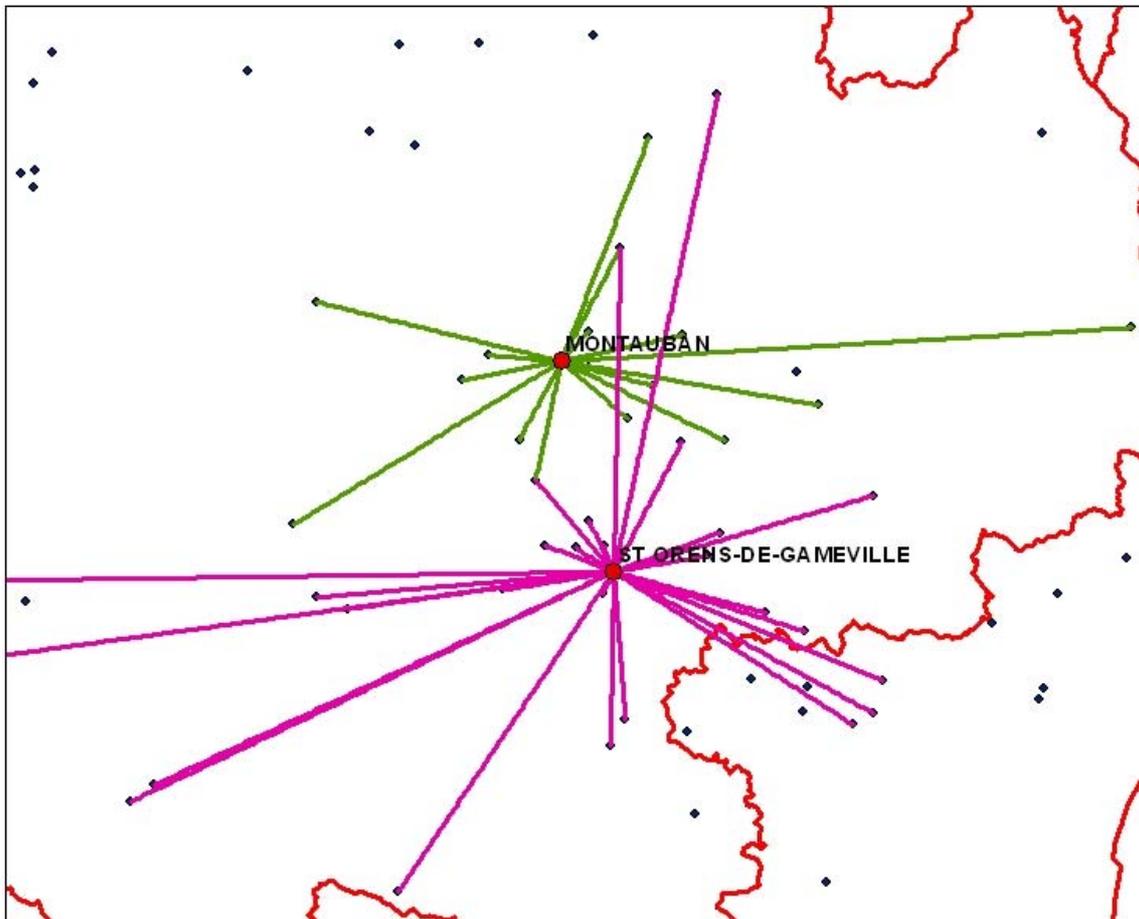
Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation de cette carte a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Montauban, Saint-Orens-de-Gameville



### Légende

- Résidences administratives
- St-Orens-de-Gameville
- Montauban
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## 5.1. Situation des baux en cours

Implantations DIR GSO	surf. m2	pkgs	PP (CDI)	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	prochaine échéance (si différente de la fin de bail)	Fin de bail
<b>Aquitaine</b>								
AIRE SUR L'ADOUR <i>Dépôt</i>	350		0	-	30 490	87		31/03/2014
BEGLES <i>DIR</i>	535		21	25	52 061	97	31/05/2014	31/05/2017
CAMPAGNE <i>CRA BSC</i>	861	oui	21	41	0	-		19/08/2029
PESSAC <i>CRA</i>	1 170		55	21	89 864	77		31/10/2014
PESSAC <i>Dépôt</i>	280		0	-	14 154	51		31/03/2013
<b>Limousin</b>								
LIMOGES <i>CRA</i>	738		19	39	51 367	70	31/07/2015	31/07/2015
<b>Midi-Pyrénées</b>								
MONTAUBAN <i>CRA</i>	1 745	1	25	70	153 816	88		30/11/2018
ST ORENS <i>CRA</i>	1 306	oui	51	26	91 734	70	30/04/2013	30/04/2019
TOULOUSE	550	oui	0	-	43 850	80		31/08/2013
<b>Poitou-Charentes</b>								
POITIERS <i>CRA</i>	1 233	0	55	22	86 630	70		29/11/2016
POITIERS <i>PKGS</i>	0	20	0	-	3 998	-	30/11/2013	30/11/2016
L'ISLE D'ESPAGNAC <i>non pérenne</i>	1 024		0	-	36 200	35	14/10/2015	14/10/2018
<b>DOM</b>								
CAYENNE <i>CRA</i>	520	20	12	43	152 987	294		31/03/2019
GOURBEYRE <i>CRA</i>	275	oui	7	39	36 137	131		13/10/2013
GROS MORNE	95	0	0	-	7 200	76		30/04/2013
<b>TOTAL SURFACES GSO</b>	<b>10 682</b>		<b>266</b>	<b>40</b>	<b>850 488</b>			

## 5.2. Analyse

### *Siège de la direction interrégionale 210 cours Victor Hugo, 33130 Bègles*

Le siège de la direction interrégionale a fait l'objet, en 2009, d'une prise à bail de 535 m<sup>2</sup> de bureaux. Cette opération visait à soulager le site de Pessac par transfert des agents fonctionnels qui y étaient affectés. Le bail expire le 31 mai 2014 et, à cette échéance, il pourrait être envisagé de regrouper à nouveau le siège de cette direction avec le centre de recherches archéologiques qui viendrait en remplacement de celui de Pessac (*cf. infra*).

#### 5.2.1. Région Aquitaine (86 ETPT CDI correspondant à 97 personnes physiques)

##### *Centre de recherches archéologiques de Campagne (861 m<sup>2</sup>) Domaine de Campagne, 24260 Campagne*

Ce centre – bien sous contrôle de l'Inrap –, proche du terrain des opérations, permet de répondre aux besoins actuels.

***Centre de recherches archéologiques de Pessac (1 170 m<sup>2</sup>)  
156 av. Jean Jaurès, 33600 Pessac***

Berceau historique des activités de l'Inrap en Aquitaine, le centre de Pessac, saturé, est situé dans un bâtiment dont l'état est médiocre et que la mairie de Pessac, propriétaire, récupérera à l'échéance du bail (31 octobre 2014). De plus, il se décompose en quatre parties, non adjacentes, rendant difficile une utilisation optimale de l'espace.

Des recherches devront être entreprises pour installer les activités de l'Inrap en Aquitaine dans des locaux plus fonctionnels. Le rapprochement de ce centre avec le siège de la direction interrégionale pourrait être effectué à cette occasion.

***Dépôt de Pessac (280 m<sup>2</sup>)  
186 av. du Général Leclerc, 33600 Pessac***

La fin de la location du dépôt du quartier de Toctoucau est prévue à l'expiration du bail précaire, le 31 mars 2013. Le mobilier archéologique qu'abrite ce local promis à une démolition prochaine sera pour l'essentiel transféré à l'État et pour le reste redéployé dans d'autres sites à cette échéance.

***Base arrière d'Aire-sur-l'Adour (350 m<sup>2</sup>),  
Lotissement Peyran, 40800 Aire-sur-l'Adour.***

Utilisée pour les opérations de l'A 65, cette base ne serait pas à renouveler à l'échéance triennale du bail le 31 mars 2014, la question de la conservation du mobilier archéologique appartenant à l'État devant avoir été résolue d'ici là.

5.2.2. Région Limousin (18 ETPT CDI correspondant à 19 personnes physiques)

***Centre de recherches archéologiques de Limoges (738 m<sup>2</sup>)  
18 allée des Gravelles, ZI nord n° 2, 87000 Limoges***

Ce centre répond aux besoins de l'activité actuelle et prévisible sur la période. Son bail expire le 31 juillet 2015.

Aucun changement ne serait donc à prévoir.

5.2.3. Région Midi-Pyrénées (67 ETPT CDI correspondant à 76 personnes physiques)

***Centre de recherches archéologiques de St-Orens-de-Gameville (1 306 m<sup>2</sup>)  
ZI les Pinsons, 13 rue du Négoce, 31650 St-Orens-de-Gameville***

Les progrès permis par son extension doivent se poursuivre par un programme de densification et d'amélioration des équipements permettant d'améliorer les conditions de travail des agents qui y sont affectés.

Au regard des capacités d'accueil du centre de Montauban, un rééquilibrage des effectifs entre les deux centres pourraient être également recherché.

Le bail expire le 29 avril 2013 et a vocation à être reconduit. Un programme de réaménagement des espaces sera mis en œuvre en 2013.

***Centre de recherches archéologiques de Montauban (1 745 m<sup>2</sup>)  
Impasse de Lisbonne, Zac Albasud, 82000 Montauban***

L'ouverture de ce centre en 2010 permet aux agents qui y sont affectés de bénéficier d'installations fonctionnelles et adaptées.

La question d'un rééquilibrage des effectifs avec le centre de St-Orens est toutefois posée.

***Dépôt de Toulouse (550 m<sup>2</sup>)  
24 rue Théron de Montaugé, 31200 Toulouse***

A l'échéance du bail (31 août 2013), ce dépôt serait à supprimer si la question de la conservation du mobilier archéologique appartenant à l'État qu'il abrite est résolue.

5.2.4. Région Poitou-Charentes (50 ETPT CDI correspondant à 55 personnes physiques)

***Centre de recherches archéologiques de Poitiers (1 223 m<sup>2</sup>)  
122 rue de la Bugellerie, zone République 3, 86000 Poitiers***

Ce site où se concentrent les activités de la région est déjà, malgré son ouverture récente (2008), saturé. Son bail expire le 29 novembre 2016.

Le niveau soutenu des fouilles confiées à l'Inrap en Charente-Maritime milite pour la création d'un centre plus important ou pour un maillage d'implantations plus serré, la localisation d'un deuxième centre devant en tout état de cause être réfléchi au regard de l'activité.

***Base arrière de l'Isle-d'Espagnac (1.024 m<sup>2</sup>),  
57 avenue Maryse Bastié, 16340 l'Isle-d'Espagnac.***

Ouverte à l'occasion de l'opération de la LGV SEA Tours-Bordeaux, cette base a vocation à être fermée à la fin des travaux de fouilles y afférents, soit aux environs de la date de l'échéance triennale du bail (13 octobre 2015).

5.2.5. Région Outre-mer (19 ETPT CDI correspondant à 19 personnes physiques)

***En Guyane***

***Centre de recherches archéologiques de Cayenne (520 m<sup>2</sup>)  
842 chemin St-Antoine, 97300 Cayenne***

Ouvert depuis avril 2010, il est correctement dimensionné pour répondre aux activités actuelles et futures de ce département. Le bail expire le 31 mars 2019.

**En Guadeloupe,**  
*Centre de recherches archéologiques de Gourbeyre (275 m<sup>2</sup>)*  
*Maison Lacascade, route de Dolé, 97113 Gourbeyre*

Centre opérationnel ouvert en janvier 2011, il est bien adapté aux besoins. L'échéance triennale du bail est fixée au 13 octobre 2013.

**En Martinique**  
*Dépôt de Gros-Morne (95 m<sup>2</sup>)*  
*41 rue Schoelcher, 97213 Gros-Morne*

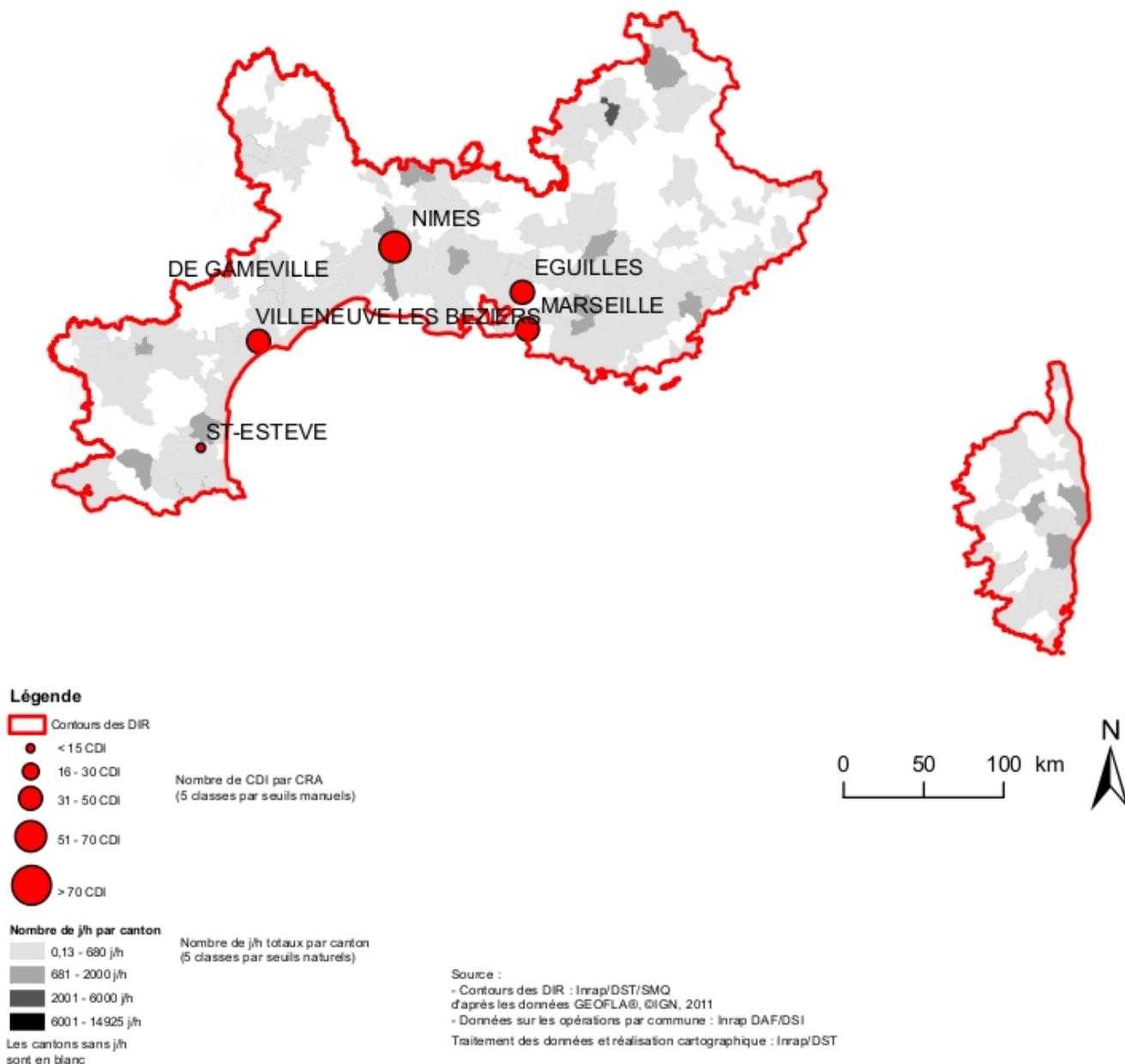
Ce local a été loué (bail d'un an renouvelable) en mai 2012 afin de permettre le traitement sur place de tout ou partie du mobilier issus des opérations menées sur l'île et d'y entreposer matériel et mobilier.

## 6. Direction interrégionale Méditerranée (MED)

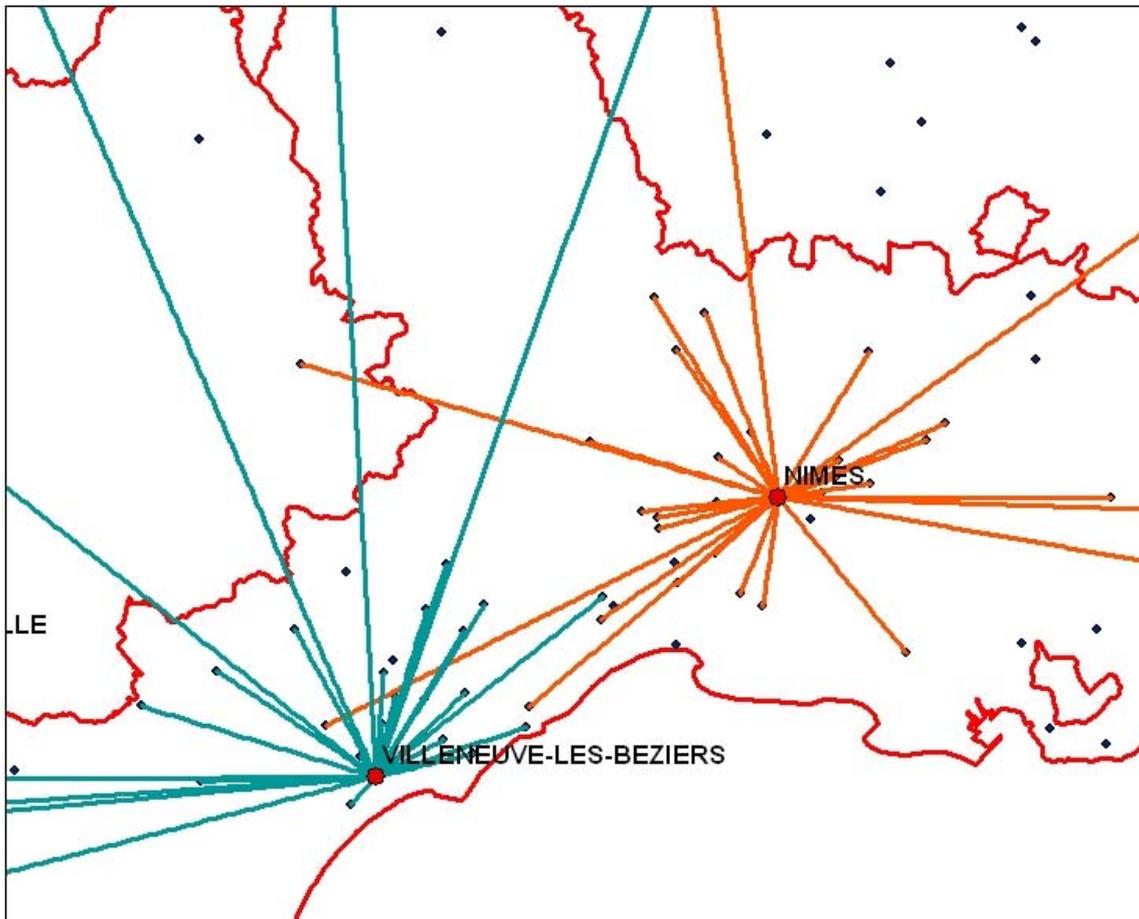
Cette direction recouvre 67.457 km<sup>2</sup>, représente 11 % de l'activité opérationnelle totale de l'Inrap et compte (2012) 11 % de ses agents (hors siège).

Localisation des j/h totaux, cumulés par canton  
sur les années 2008 à 2011 (hors grands travaux)

DIR MED



## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Nîmes, Villeneuve-les-Béziers



### Légende

- Résidences administratives
- Villeneuve-les-Béziers
- Nîmes
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

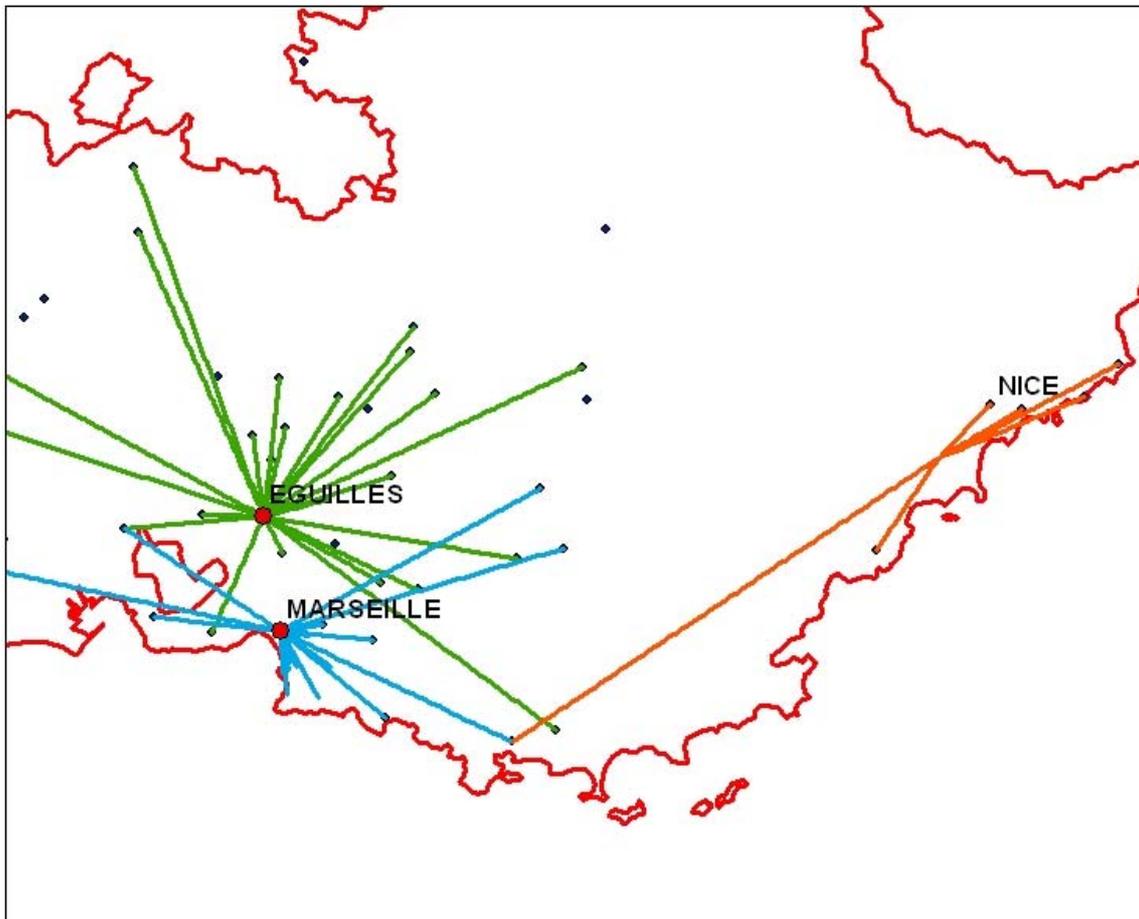
Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation de la carte a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Marseille, EgUILLES et agents affectés à Nice



0 10 20 40 km



### Légende

- Résidences administratives
- Nice
- Marseille
- EgUILLES
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

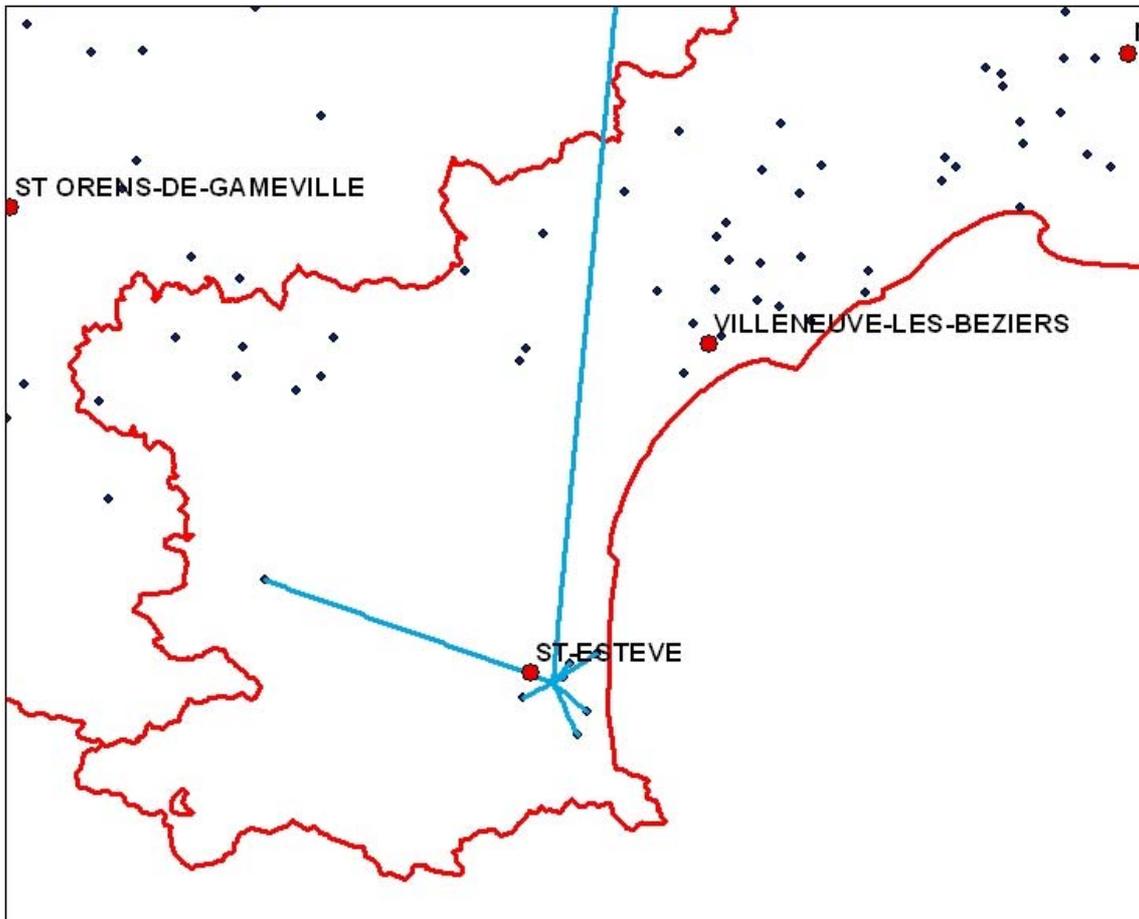
Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centre de Saint-Estève



0 10 20 40 km



### Légende

- Résidences administratives
- St-Estève
- ♦ Résidences familiales
- Contours de DIR

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## 6.1. Situation des baux en cours

Implantations DIR MED	surf. m2	pkgs	PP (CDI)	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	prochaine échéance (si différente de la fin de bail)	Fin de bail
<b>Languedoc-Roussillon</b>								
NIMES DIR-CRA	1 993	oui	75	27	267 526	134		20/11/2018
ST-ESTEVE CRA	595	15	12	50	47 700	80	30/06/2018	30/06/2021
VILLENEUVE LES BEZIERS CRA	1 800	40	34	53	244 766	136		31/12/2021
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>								
EGUILLES CRA	987		42	24	111 531	113	31/12/2017	31/12/2020
MARSEILLE CRA	1 417	20	35	40	247 071	174		01/09/2019
<b>Corse</b>								
BORGO	120		1	120	9 100	76		31/12/2012
<b>TOTAL SURFACES MED</b>	<b>6 912</b>		<b>199</b>	<b>35</b>	<b>927 694</b>			

## 6.2. Analyse

L'interrégion bénéficie de centres récents, de taille suffisante et bien équipés. Une difficulté subsiste en Corse.

### 6.2.1. Région Languedoc-Roussillon (111 ETPT CDI correspondant à 121 personnes physiques)

***Direction interrégionale MED et Centre de recherche archéologiques de Nîmes (1 993 m<sup>2</sup>)  
561 rue Etienne Lenoir, Km Delta, 30900 Nîmes***

Le site de Nîmes ouvert en 2008, répond aux besoins de la région. Il abrite également la direction interrégionale.

***Centre de recherches archéologiques de St-Estève (595 m<sup>2</sup>)  
rue du Fer à Cheval - ZAE La Mirande, 66240 St-Estève***

Ce centre de recherches archéologiques dans lequel l'Inrap s'est installé en juillet 2012 remplace celui de Perpignan, vétuste et inadapté (surfaces insuffisantes et très limitées pour le traitement du mobilier archéologique ainsi que le stockage des collections archéologiques et des matériels de fouille).

Il permet de couvrir l'activité des départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

Des travaux préalables à l'entrée en jouissance des locaux ont permis d'adapter les espaces existants à l'activité de l'Inrap : cloisonnement au rez-de-chaussée, installation de salles de travail techniques et de bureaux à l'étage, etc.

Le bail civil professionnel est assorti d'une période ferme de 6 ans, qui viendra à échéance en juin 2018.

***Centre de recherches archéologiques de Villeneuve-les-Béziers (1 800 m<sup>2</sup>)  
Parc Actipolis, 34420 Villeneuve-les-Béziers***

Le site de Villeneuve-les-Béziers ouvert en 2010 répond parfaitement aux besoins de la région.

Des rééquilibrages dans la répartition des effectifs peuvent être recherchés avec Nîmes.

**6.2.2. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (70 ETPT CDI correspondant à 77 personnes physiques)**

***Centre de recherches archéologiques d'Eguilles (987 m<sup>2</sup>)  
105 rue Serpentine, ZA Eguilles, 13510 Eguilles***

Le centre d'Eguilles, qui vient en remplacement de celui de Venelles, qui était inadapté, exigü, voire insalubre, est opérationnel depuis début 2012.

Des travaux préalables à la prise de possession des lieux, accomplis par le bailleur et justifiant un surloyer annuel pendant six ans, ont bien adapté les espaces existants à l'activité de l'Inrap, lesquels répondent à son cahier des charges.

Le bail commercial qui a été conclu est assorti d'une période ferme de 6 ans, qui vient à échéance en décembre 2017.

Cette implantation permet à l'Inrap d'exercer son activité dans le nord de la région PACA (Vaucluse, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, nord des Bouches-du-Rhône).

***Centre de recherches archéologiques de Marseille (1 417 m<sup>2</sup>)  
Plateforme logistique d'Arenc, 14 rue d'Anthoine, 13002 Marseille***

L'Inrap a pris à bail en mai 2010 pour une durée ferme de neuf ans des locaux rénovés et reconditionnés selon ses besoins spécifiques (à ce titre, il acquitte auprès du propriétaire qui a fait l'avance du coût des travaux un surloyer annuels pendant trois ans).

Ce centre innerve le sud de la région PACA.

**6.2.3. Région Corse (1 ETPT CDI correspondant à 1 personne physique)**

***Base de Borgo (120 m<sup>2</sup>)  
Parcelle C1231, 20290 Borgo***

L'Inrap dispose depuis 2008 de locaux dans une maison d'habitation à Borgo qu'il loue à la Collectivité territoriale de Corse aux termes d'une convention d'occupation renouvelable chaque année. Ce bâtiment isolé et mal adapté à l'activité archéologique doit être détruit et en conséquence libéré.

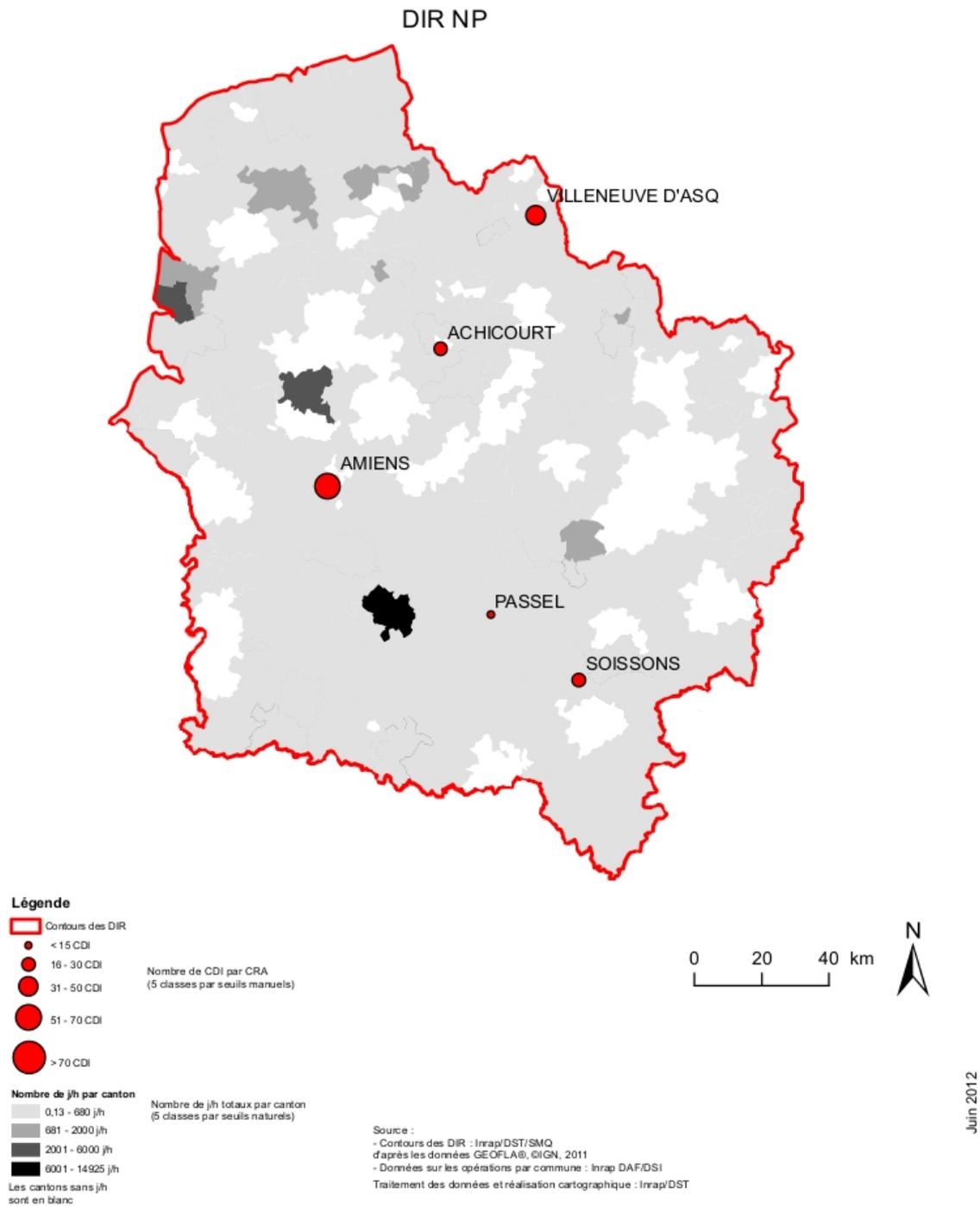
Cette activité, en croissance mais d'un faible niveau en valeur absolue, est assurée par des agents de l'interrégion Méditerranée en mission (représentant 6 à 8 ETPT).

La création d'une base arrière, à Mariana par exemple, est en cours d'étude.

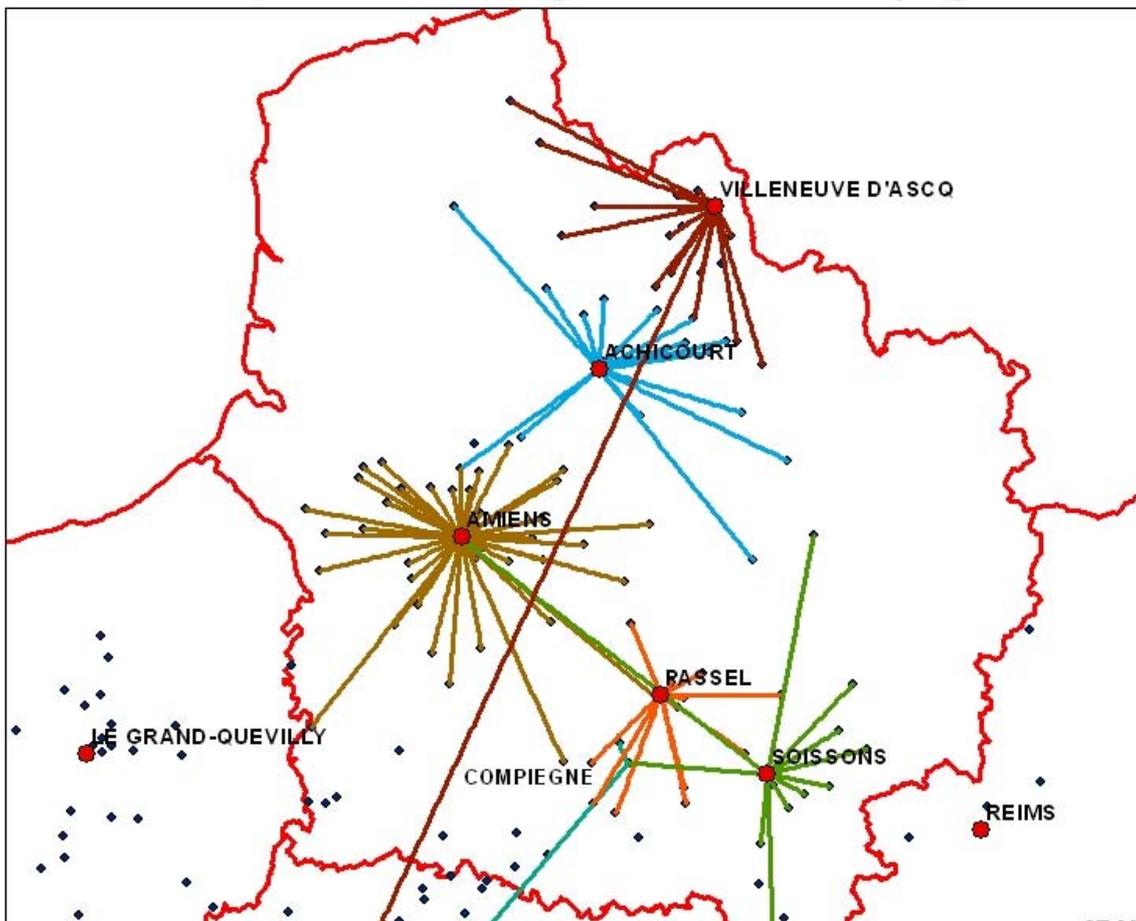
## 7. Direction interrégionale Nord-Picardie (NP)

Cette direction recouvre 31.814 km<sup>2</sup>, représente 8,2 % de l'activité opérationnelle totale 2011 de l'Inrap et compte 10 % de ses agents (2012 - hors siège).

Localisation des j/h totaux, cumulés par canton  
sur les années 2008 à 2011 (hors grands travaux)



## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres d'Achicourt, d'Amiens, de Villeneuve d'Ascq, de Passel, de Soissons et agents affectés à Compiègne



### Légende

- Résidences administratives
- Villeneuve\_d-Ascq
- Soissons
- Passel
- Compiègne
- Amiens
- Achicourt
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

0 12.5 25 50 km



Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation de cette carte a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## 7.1. Situation des baux en cours

Implantations DIR NP	surf. m2	pkgs	PP (CDI)	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	prochaine échéance (si différente de la fin de bail)	Fin de bail
<b>Nord-Pas de Calais</b>								
ACHICOURT CRA	950	33	25	38	74 333	78		04/06/2020
VILLENEUVE D'ASCQ CRA	1 932	oui	46	42	118 405	61	30/06/2013	30/06/2016
<b>Picardie</b>								
AMIENS DIR&CRA	2 274		73	31	182 124	80		31/10/2013
PASSEL CRA	685		13	53	42 705	62		30/01/2017
SOISSONS CRA	900		18	50	50 000	56		31/12/2021
VILLERS BRETONNEUX Dépôt	1 535		0	-	18 053	12		31/03/2014
<b>TOTAL SURFACES NP</b>	<b>8 276</b>		<b>175</b>	<b>47</b>	<b>485 620</b>			

## 7.2. Analyse

### 7.2.1. Région Picardie (94 ETPT CDI correspondant à 104 personnes physiques)

#### ***Direction interrégionale NP et Centre de recherches archéologiques d'Amiens (2 274 m<sup>2</sup>) 515 rue St-Fuscien, 80090 Amiens***

C'est le principal centre de la région, ainsi que le siège de la direction interrégionale.

Des travaux d'aménagement dans les locaux techniques et de stockage de l'outillage ont optimisé les espaces et permis la création de bureaux supplémentaires. Le site présente toutefois le défaut d'être extrêmement éclaté, les différents espaces le composant ne communiquant pas tous ensemble. Le bail expire le 30 octobre 2013.

Une réflexion sur l'extension des espaces est engagée. Elle pourrait, le cas échéant, déboucher sur une décision de prendre à bail une nouvelle implantation en substitution.

#### ***Centre de recherches archéologiques de Passel (685 m<sup>2</sup>) Parc d'activités, avenue du Parc, 60400 Passel***

Il dispose des espaces nécessaires pour le traitement du mobilier archéologique. Le bail expire le 30 janvier 2017.

En raison de la petite taille de ce centre, la question de son maintien se posera à cette échéance.

#### ***Centre de recherches archéologiques de Soissons (900 m<sup>2</sup>) Abbaye St-Jean-des-Vignes, 3 impasse du Commandant Gérard, 02200 Soissons***

La restauration de l'aile de l'abbaye St-Jean-des-Vignes appartenant à la ville de Soissons qui abrite l'Inrap est engagée, l'institut continuant à y exercer ses activités. Les conditions de travail des agents seront, au terme des travaux, très satisfaisantes, avec 430 m<sup>2</sup> de bureaux, 230 m<sup>2</sup> d'espaces de travail, le restant de la surface en circulations. Le bail, en attente de régularisation

une fois les travaux de restauration achevés, portera sur une période ferme de 9 ans, avec une échéance *a minima* au 31 décembre 2021.

Il conviendra de s'interroger, à long terme, sur l'opportunité de regrouper les centres de Soissons et de Passel, dans un souci de rationalisation.

***Dépôt de Villers-Bretonneux (1 535 m<sup>2</sup>)  
11 bis rue de Péronne, 80800 Villers-Bretonneux***

Le bail de ce dépôt expire le 31 mars 2014.

Ce dépôt, vétuste, éloigné du centre de recherches archéologiques d'Amiens, abrite de l'outillage de fouille ainsi que du mobilier archéologique en attente de prise en charge par l'État. Une nouvelle localisation du centre d'Amiens conduirait à résilier ce bail ; à défaut, la recherche de locaux venant en substitution viserait à mieux satisfaire les stricts besoins de l'institut dès lors que le mobilier aurait pu être pris en charge par l'État.

**7.2.2. Région Nord-Pas de Calais (64 ETPT CDI correspondant à 71 personnes physiques)**

***Centre de recherches archéologiques d'Achicourt (950 m<sup>2</sup>)  
7 rue Pascal, 62217 Achicourt***

Ce centre a été ouvert en juin 2011, des travaux réalisés par le propriétaire avant l'occupation des locaux par l'institut offrant aux agents qui y sont affectés de très bonnes conditions de travail. Le bail, d'une durée ferme de neuf ans, expire le 4 juin 2020.

***Centre de recherches archéologiques de Villeneuve-d'Ascq (1 932 m<sup>2</sup>)  
ZI de la Pilaterie, 11 rue des Champs, 59650 Villeneuve-d'Ascq***

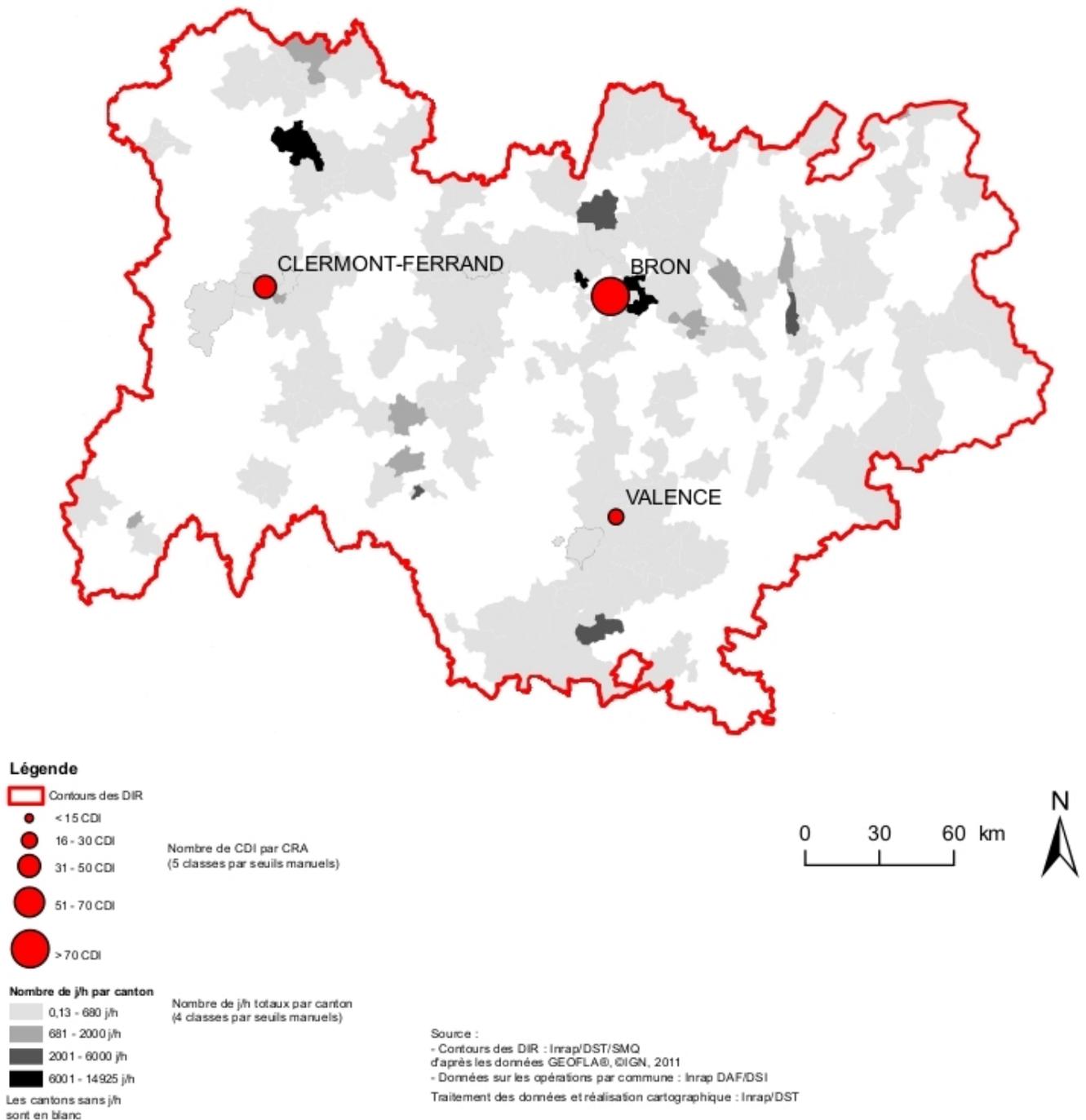
C'est le principal centre archéologique de la région. Des travaux d'aménagement sont continuellement entrepris pour maintenir ce site au niveau des exigences de l'Inrap.

## 8. Direction interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne (RAA)

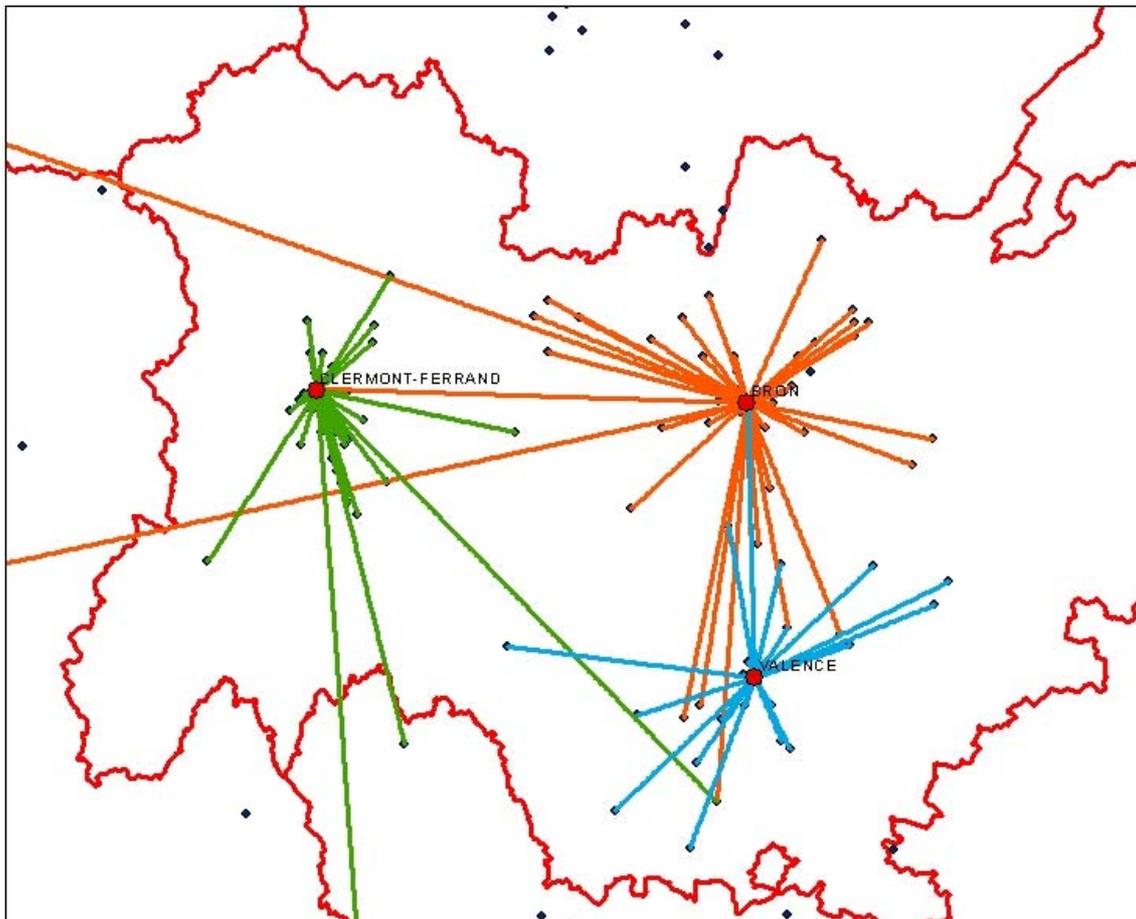
Cette direction recouvre 69.711 km<sup>2</sup>, représente 8,5 % de l'activité opérationnelle totale 2011 de l'Inrap et compte et 10 % de ses agents (2012 - hors siège).

Localisation des j/h totaux, cumulés par canton  
sur les années 2008 à 2011 (hors grands travaux)

DIR RAA



## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Centres de Bron, de Valence, de Clermont-Ferrand



### Légende

- Résidences administratives
- Valence
- Clermont-Ferrand
- Bron
- ◆ Résidences familiales
- Contours de DIR

0 25 50 100 km



Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN, 2011

Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Novembre 2012

## 8.1. Situation des baux en cours

Implantations DIR RAA	surf. m2	pkgs	PP (CDI)	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	prochaine échéance (si différente de la fin de bail)	Fin de bail
<b>Auvergne</b>								
<b>CLERMONT-FERRAND CRA</b>	2 132	2200m2	49	44	203 365	95		31/10/2019
<b>Rhône-Alpes</b>								
<b>BRON DIR-CRA</b>	2 630	oui	99	27	292 503	111		31/07/2019
<b>VALENCE CRA</b>	1 403	40	25	56	152 401	109		30/11/2021
<b>TOTAL SURFACES RAA</b>	<b>6 165</b>		<b>173</b>	<b>36</b>	<b>648 269</b>			

## 8.2. Analyse

### 8.2.1. Région Rhône-Alpes (112 ETPT CDI correspondant à 124 personnes physiques)

#### *Direction interrégionale RAA et Centre de recherches archéologiques de Bron (2 630 m<sup>2</sup>) 11 rue d'Annonay, 69675 Bron*

Ouvert le 1<sup>er</sup> août 2007, c'est le principal centre de recherches archéologiques de la direction interrégionale et il abrite le siège de celle-ci. D'une durée ferme de douze ans, le bail expire le 31 juillet 2019.

#### *Centre de recherches archéologiques de Valence (1 403 m<sup>2</sup>) 6 rue Jean Bertin, 26900 Valence*

Ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2010, il apparaît tout à fait adapté à l'activité. Le bail expire le 30 novembre 2021.

### 8.2.1. Région Auvergne (43 ETPT CDI correspondant à 49 personnes physiques)

#### *Centre de recherches archéologiques de Clermont-Ferrand (2 132 m<sup>2</sup>) 13 bis rue Pierre Boulanger, 63000 Clermont-Ferrand*

Le centre qu'occupait l'Inrap à Clermont-Ferrand antérieurement à la conclusion du présent bail a fait l'objet de très importants travaux d'aménagement lors du renouvellement de celui-ci le 1<sup>er</sup> novembre 2010. Ces travaux visaient à respecter la chaîne opératoire et accroître les surfaces de stockage. Le bail est conclu pour une période ferme de neuf ans, soit jusqu'au 31 octobre 2019.

## 9. Direction de projet Canal Seine – Nord Europe (CSNE)

Au regard de l'importance de l'activité archéologique entraînée par la réalisation des travaux d'aménagement du canal Seine-Nord Europe (2.450 ha), l'institut a fait le choix de créer une direction de projet rattachée directement à la direction générale de l'établissement.

Compte tenu du caractère par nature temporaire de cette opération de grande ampleur, les agents concourant à l'activité archéologique sur ce tracé restent affectés à leur direction d'origine et sont considérés comme étant en mission. Il ne s'agit donc pas d'une résidence administrative.

Cette direction représente 5,6 % de l'activité opérationnelle totale 2011 de l'Inrap.

	surf. m2	pkgs	PP (CDI)	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	prochaine échéance (si différente de la fin de bail)	Fin de bail
<b>Canal Seine-Nord Europe</b>								
<b>CROIX-MOLIGNEAUX non pérenne</b>	1 688		0	-	132 887	79	31/03/2013	31/03/2015

Le bail conclu initialement par l'Inrap s'appuyait sur la durée prévue des travaux archéologiques, qui s'est trouvée étalée par les aléas inhérents à l'accessibilité totale des terrains (sur les plans administratif et technique) pour l'institut.

La prolongation du chantier a donc imposé de conserver plus longtemps cette implantation (les bâtiments qui la composent se développent sur deux niveaux autour d'une cour intérieure privative permettant l'accès et le stationnement des véhicules), bien adaptée aux besoins de l'institut, aux termes d'un nouveau bail expirant en mars 2015, l'Inrap ayant la possibilité de le dénoncer auparavant à chaque date anniversaire de sa conclusion.

## 10. Siège de l’Inrap

Le siège de l’Inrap, qui héberge 149 agents, est sis 7 rue de Madrid à Paris (8<sup>ème</sup> arrt)

### 10.1. Situation des baux en cours

	surface m2	pkgs	PP	ratio m2/PP	Loyer HT HC € base 2012	prix/m2 €HT HC	durée du bail	Fin de bail ou reconduction
<b>Siège</b>								
5ème étage	537						résiliation avec préavis 6 mois si déménagement	31/03/2016
4ème étage	1 268						9 ans fermes	31/03/2016
rez-de-chaussée	650						9 ans fermes	31/03/2016
entresol	154						9 ans fermes	31/03/2016
2° s/sol - archives	154		0				9 ans fermes	31/03/2016
2° s/sol - archives	73		0				résiliation avec préavis 6 mois si déménagement	31/03/2016

<b>PARIS SIEGE</b>	<b>2 836</b>	<b>3</b>	<b>149</b>	<b>19</b>	<b>1 011 712</b>	<b>357</b>
--------------------	--------------	----------	------------	-----------	------------------	------------

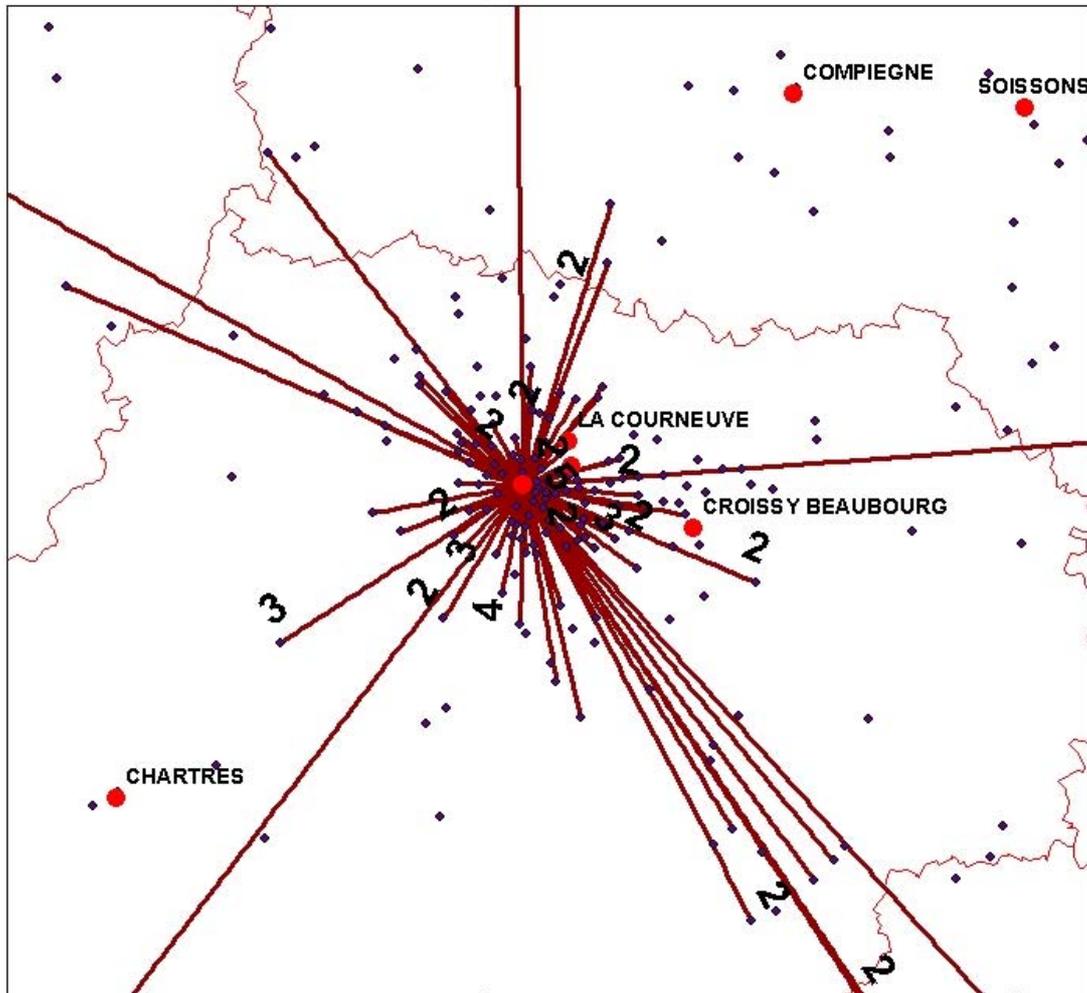
### 10.2. Analyse

Un bail de neuf ans fermes à partir du 1<sup>er</sup> avril 2007 avait été conclu pour les locaux (2 299 m<sup>2</sup>) que le siège occupe actuellement au rez-de-chaussée, au 4<sup>ème</sup> étage de l’immeuble de la rue de Madrid à Paris [la location d’une partie du 5<sup>ème</sup> étage (537 m<sup>2</sup>), intervenue postérieurement à la signature du bail, peut faire l’objet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, d’une résiliation avant le terme du 31 mars 2016].

En raison tout à la fois de la volonté du propriétaire de restructurer son bâtiment à l’horizon 2016, de la configuration des lieux qui ne permet pas une optimisation des surfaces et de la politique de l’État visant à encourager les administrations publiques à s’implanter en Ile-de-France hors de Paris, une saisine des services de France Domaine sera effectuée en 2014 en vue de lancer une consultation pour trouver de nouveaux locaux.

Le choix d’une nouvelle localisation du siège ne devra toutefois pas être effectué sur la base de seules préoccupations financières. C’est ainsi que devra être privilégiée une implantation proche d’une forte concentration de chercheurs en archéologie, par exemple à Nanterre.

## Distances théoriques entre résidences familiales et résidences administratives des agents pour la métropole Siège Paris 8ème



0 24 8 km



### Légende

- Résidences administratives
  - Résidences familiales
  - Paris\_8ème
  - Contours de DIR
- Les numéros correspondent au nombre d'agents concernés par des distances théoriques identiques (si n > 1)

Source des données :

Contours des DIR et données géographiques communales : GEOFLA®, ©IGN 2011

Données sur les résidences : Inrap/DRH

Traitement des données et réalisation cartographique : Inrap/DST/SMQ

NB : La réalisation des cartes a nécessité une vérification des données initiales et des résultats de leur traitement. Malgré l'attention portée à cette vérification, les résultats présentés doivent être lus et interprétés avec précaution.

Août 2012

## Conclusion

Avec un total de 69 673 m<sup>2</sup> (incluant le siège), l'Inrap gère un important parc immobilier. Cette situation est d'autant plus complexe que les locaux sont dispersés sur l'ensemble du territoire national, avec une forte diversité quant à leur statut d'occupation, leur état sanitaire et leur degré d'adéquation avec les besoins de l'institut ; enfin, elle est marquée par le souci qui anime l'établissement de s'adapter en continu à l'évolution de son activité opérationnelle.

Les perspectives d'évolution de ce parc, pour le porter au niveau d'efficacité requis, tant en termes de surfaces que de qualité des locaux, consistant à remplacer progressivement les centres de recherches archéologiques anciens, trop petits et/ou mal situés, par des implantations plus fonctionnelles butent sur les conséquences financières qu'entraînent de tels choix. Les interrégions les plus concernées par ces évolutions sont Centre-Ile-de-France et Grand-Sud-Ouest.

Ces choix seront éclairés par la possibilité d'affecter à l'Inrap des biens appartenant à l'État ainsi que par la réalisation – ou non – de l'hypothèse d'une nouvelle réforme de la redevance d'archéologie préventive autorisant l'augmentation de son rendement et donc les capacités financières de l'institut pour déployer ses orientations en matière de stratégie immobilière.